RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00146
Numéro SIREN : 412 824 559
Nom ou dénomination : CRESCENDO RESTAURATION

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2023 sous le numéro de dépôt 1029

certifié conforme à l'original

N° 2050-SD2022

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 1-Agropole - BP 330 47931 AGEN CEDEX 9 — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 41282455590014 — Néant *

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	848 169	AG	602 488	245 681
	Fonds commercial (1)	AH	2 373 704	AI	899 660	1 474 044
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	13 000	AK		13 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	24 260 690	AQ	20 001 089	4 259 601
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10 221 694	AS	8 216 966	2 004 727
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 885 889	AU	4 283 420	602 469
	Immobilisations en cours	AV	415 224	AW		415 224
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	6 049 261	CV	239 303	5 809 958
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	222 594	BI		222 594
	TOTAL (II)	BJ	49 290 224	BK	34 242 926	15 047 299
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	360 880	BM		360 880
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	153 812	BW		153 812
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 808 030	BY	2 093	1 805 937
	Autres créances (3)	BZ	39 137 272	CA	400 000	38 737 272
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: 198 487)	CD	3 202 652	CE		3 202 652
	Disponibilités	CF	3 238 922	CG		3 238 922
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	316 194	CI		316 194
	TOTAL (III)	CJ	48 217 761	CK	402 093	47 815 668
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	97 507 986	1A	34 645 019	62 862 967

Renvois : (1) Dont droit au bail : 2 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD2022

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 452 030)	DA	2 452 030
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	2 632 840
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	271 965
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 916 827
	Report à nouveau	DH	19 367 655
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(214 766)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	289 680
	TOTAL (I)	DL	26 716 231
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	262 192
	Provisions pour charges	DQ	917 223
	TOTAL (III)	DR	1 179 415
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	23 245 805
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 824 833
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 079
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 894 496
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 429 139
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	57 176
	Autres dettes	EA	45 096
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	469 697
	TOTAL (IV)	EC	34 967 321
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	62 862 967

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	12 954 329
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD	15 875 148	FE	FF	15 875 148
	Production vendue services*	FG	2 756 162	FH	FI	2 756 162
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	18 631 310	FK	FL	18 631 310
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	7 175 137
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	537 514
	Autres produits (1) (11)				FQ	349 385
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	26 693 347
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	64
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	4 868 702
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(54 502)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	9 639 087
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	620 723
	Salaires et traitements*				FY	10 533 272
	Charges sociales (10)				FZ	2 884 128
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	2 717 370
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	64 170
	Autres charges (12)				GE	103 920
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	31 376 934
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(4 683 587)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	3 062 485
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	321 179
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	1 133 686
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	4 517 351
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	39 703
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	39 703
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	4 477 648
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(205 939)

© Sage

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053-SD 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	265 281
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	461 293
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	706 339
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 432 914
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	187 664
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 139 309
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	115 817
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 442 790
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 877)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(1 050)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	32 643 612
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	32 858 378
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(214 766)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	187 843
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	173 039
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	409 025
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	349 385
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	75 491
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
rentrées sur créances amorties		21 853
autres charges et produits exceptionnels s/op. gestion	11 352	16 771
charges et produits courants s/exercices antérieurs	173 039	187 843
pénalités, amendes fiscales et pénales	3 273	
VNC des éléments cédés	1 138 309	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
exploitation	170 586	145 357
social	2 453	42 487

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Extension 1 **N° 2053-SD**

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
produits des cessions des éléments cédés		461 292
valeur nette des immobilisation financières cédés	1 000	
dégrèvement d'impôts		38 813
produits cession des immobilisations financières		1
amortissements dérogatoires	115 817	112 079
reprise s/prov. dépréciations exceptionnelles		349 260
reprise s/prov. dépréciations exceptionnelles immos		245 000

© Sage

(5) **IMMOBILISATIONS**

N° 2054-SD2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	3 657 820	KE		KF	7 536	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	26 424 502	KN		KO	1 705 625	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	10 565 133	KT		KU	1 271 784	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 470 114	KW		KX	31 150	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	769 057	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 285 624	LC		LD	87 444	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	187 086	LI		LJ	245 822	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	42 701 516	LO		LP	3 341 825	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	5 649 211	8V		8W	400 050	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	218 510	1U		1V	4 085	
	TOTAL IV	LQ	5 867 720	LR		LS	404 135	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	52 227 057	ØH		ØJ	3 753 495	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	430 483	LW	3 234 873	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	168 361	MD	3 701 075	ME	24 260 690	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	77 461	MJ	1 537 763	MK	10 221 694	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	565 444	MN	2 935 820	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	51 250	MQ	717 807	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	140 807	MT	1 232 261	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	17 683	NA	415 224	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY	245 822	NG	6 014 023	NH	39 783 497	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	6 049 261	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	222 594	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 271 855	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	245 822	ØK	6 444 506	ØL	49 290 224	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l' exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: CRESCENDO RESTAURATION

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2	- FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3	- FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD2022

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	544 046	PF	91 106	PG	32 663	PH	602 488
TOTAL I		RK	544 046	RM	91 106	RN	32 663	RO	602 488
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	21 733 396	PS	1 414 058	PT	3 146 365	PU	20 001 089
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 734 038	QA	853 158	QB	1 370 230	QC	8 216 966
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 080 306	QE	168 926	QF	551 322	QG	2 697 910
	Matériel de transport	QH	387 776	QI	138 882	QJ	51 250	QK	475 408
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 193 303	QM	51 466	QN	134 666	QO	1 110 103
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	35 128 819	QV	2 626 489	QW	5 253 832	QX	32 501 475
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	35 672 864	ØP	2 717 595	ØQ	5 286 496	ØR	33 103 963

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8	923	R9		S1		S2	7 786	S3		S4	(6 862)
Constructions — Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	110 660	T5		T6		T7	98 832	T8		T9	11 828
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	4 234	V8		V9		W1	5 462	W2		W3	(1 228)
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3	115 817	X4		X5		X6	112 079	X7		X8	3 738
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ	115 817	NR		NS		NT	112 079	NU		NV	3 738
Total général non ventilé **(NP + NQ + NR)**	NW	115 817	**Total général** non ventilé **(NS + NT + NU)**		NY	112 079	**Total général** non ventilé **(NW - NY)**		NZ	3 738				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	285 942	TM	115 817	TN	112 079	TO	289 680
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	285 942	TS	115 817	TT	112 079	TU	289 680
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	968 042	4Y	64 170	4Z	114 989	5A	917 223
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	19 000	5W	256 692	5X	13 500	5Y	262 192
	TOTAL II	5Z	987 042	TV	320 862	TW	128 489	TX	1 179 415
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A	1 248 920	6B		6C	349 260	6D	899 660
	sur immobilisations - corporelles	6E	245 000	6F		6G	245 000	6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	455 267	9V		9W	215 964	9X	239 303
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 093	6U		6V		6W	2 093
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 317 722	6Y		6Z	917 722	7A	400 000
	TOTAL III	7B	3 269 002	TY		TZ	1 727 946	UA	1 541 056
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	4 541 986	UB	436 679	UC	1 968 515	UD	3 010 150
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	64 170	UF	128 489		
	- financières			UG		UH	1 133 686		
	- exceptionnelles			UJ	115 817	UK	706 339		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
autres provisions pour ris	19 000	183 010	13 500	188 510
prov.pour risques attrib.a		73 682		73 682

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

© Sage

N° 2056-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
reprise prov.dép.s/compte-	1 317 722		917 722	400 000

© Sage

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	222 594	UV		UW	222 594
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 734		2 734		
	Autres créances clients	UX	1 805 297		1 805 297		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	145 218		145 218		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	14 553		14 553		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	958 195		958 195		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	592 000		592 000		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 940 270		1 940 270		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	295 654		295 654		
	Groupe et associés (2)	VC	34 532 813		34 532 813		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	658 568		658 568		
	Charges constatées d'avance	VS	316 194		316 194		
	TOTAUX	VT	41 484 090	VU	41 261 495	VV	222 594
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	23 245 805	1 395 116	21 412 139	438 550
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	161 225			161 225
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 894 496	4 894 496		
Personnel et comptes rattachés		8C	2 555 687	2 555 687		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	488 809	488 809		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	143 367	143 367		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	241 276	241 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	57 176	57 176		
Groupe et associés (2)		VI	2 663 608	2 663 608		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45 096	45 096		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	469 697	469 697		
TOTAUX		VY	34 966 243	VZ 12 954 329	21 412 139	599 775
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	9 009 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	1 108 131	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31122021

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	46 183	XE	54 513
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	8 330		[redacted]
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	64 261	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	64 617
	Amendes et pénalités	WJ	356	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ			[redacted]
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	100 473	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	100 473
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées aux taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	15 013
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	234 616

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	214 766		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT			
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	123 510		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
		- imposées au taux de 0 %					WH	214 965		
		- imposées au taux de 19 %					WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	153 124	XA	2 909 361		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement*						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF	[redacted]
				Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	3 809	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XG	1 636 672		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			[redacted]		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		[redacted]						
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			

© Sage

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	5 099 274
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI				
	déficit (II moins I)				XJ	4 864 658
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN			XO	4 864 658

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Réintégrations diverses	Montant
frais d'acquisition des titres de participation	13 263
doncs mécénat	1 750

© Sage

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Déductions diverses	Montant
dégrèvement CFE 2021	31 813
subvention exploit. fonds solidarité COVID 19	1 600 000
réduction impôt mécénat	1 050
amortissements Macron	3 809

© Sage

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD2022

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	10 693 033
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)	K6	10 693 033
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	4 864 658
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	15 557 691

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	2 047 890

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
provision pour indemnité départ retraite	8X	64 170	8Y	
reprise prov. pour indemnité départ retraite	8Z		9A	114 989
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
contribution sociale de solidarité C3S 2021	9K	91	9L	
contribution sociale de solidarité C3S 2020	9M		9N	8 521
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	64 261	YO	123 510
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

© Sage

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** — DGFiP N° 2058-C-SD2022

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	23 806 804
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(4 439 150)
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	19 367 655

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	19 367 655
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total I) **TOTAL II**	ZH	19 367 655

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ	
— Engagements de crédit-bail immobilier	YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus	YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous-traitance	YT	289 400
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	4 713 569
— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	504 332
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	78 274
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	4 053 512
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	9 639 087

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	YW	352 888
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	267 835
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	620 723

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	2 277 990
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	1 814 339

DIVERS

— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*	ØB	10 219 142
— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) (si oui cocher 1 sinon 0) ZR = 1
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH 0 — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

© Sage

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES N° 2059-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1	100 actions 06032017	1 000				1 000
	2	opel insinia 25082015	25 750		18 300		7 450
	3	mazda CX5 03042018	25 500		18 300		7 200
	4	fonds comme 31122021	15 245				15 245
	5	agenc const 31122021	447 863		398 797		49 066
	6	matl et out 31122021	227 838		182 907		44 931
	7	inst gles 31122021	77 289		74 339		2 950
	8	fonds comme 01062021	10 000				10 000
	9	agenc const 01062021	153 218		43 497		109 721
	10	matl et out 01062021	30 065		14 225		15 840
	11	inst gles 01062021	6 717		3 178		3 539
	12	logiciels 01062021	2 000		333		1 667

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1	1	(999)				(999)	
	2	5 000	(2 450)	(2 450)				
	3	5 300	(1 900)	(1 900)				
	4	108 336	93 091	93 091				
	5	46 392	(2 674)	(2 674)				
	6	42 482	(2 449)	(2 449)				
	7	2 790	(160)	(160)				
	8	8 000	(2 000)	(2 000)				
	9	153 218	43 497	43 497				
	10	30 065	14 225	14 225				
	11	6 717	3 178	3 178				
	12	2 000	333	333				
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+ 14 650				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					215 964	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨) ②		152 383			214 965	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(G)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Extension 1 **N° 2059-A-SD**

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acq. des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	matl bureau 01062021	3 570		386		3 184
	materiel et outillage	77 668		51 623		26 045

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente * ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *		(3 184)	(3 184)				
	24 270	(1 775)	(1 775)				

© Sage

N° 2059-A-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2022

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME N° 2059-C-SD2022

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ❶ ou 12,8 ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④	⑤	col. ⑥=②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

© Sage

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD2022

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant [] *

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021 — Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : *	YP	637
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	18 631 310
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	349 385
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	18 980 695

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	7 175 137
Variation positive des stocks	OD	54 502
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 318
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	21 853
TOTAL 2	OM	7 253 810

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	6 959 618
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	3 951 862
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	22 685
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	103 920
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	485 636
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	11 523 721

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	14 710 785

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	14 710 785

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case EV []

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	18 980 695
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	1 237
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX	34 497 390
Période de référence GY du 01012021 GZ au 31122021		
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

© Sage

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 41282455900014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CRESCENDO RESTAURATION

ADRESSE (voie) 1-Agropole - BP 330

CODE POSTAL 47931 VILLE AGEN CEDEX 9

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3	483488
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2	51	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4	211159

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CJS HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 752070610 % de détention 66,8 Nb de parts ou actions 464002

Adresse : N° Voie Agropole

Code Postal 47310 Commune ESTILLAC Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1/6 (1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31 12 2021

N° SIRET 41282455590014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CRESCENDO RESTAURATION

ADRESSE (voie) 1-Agropole - BP 330

CODE POSTAL 47931 VILLE AGEN CEDEX 9

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 53

Forme juridique	SAS	Dénomination	ANCENIREST			
N° SIREN (si société établie en France)	499522423			% de détention	70	
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc			
Code Postal	44150	Commune	ST GEREON	Pays	FR	
Forme juridique	SAS	Dénomination	BEAUNEREST			
N° SIREN (si société établie en France)	433239313			% de détention	80	
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour - 9, av. du Gl de Gaulle			
Code Postal	21200	Commune	BEAUNE	Pays	FR	
Forme juridique	SAS	Dénomination	ADOUREST			
N° SIREN (si société établie en France)	817410681			% de détention	80	
Adresse : N°		Voie	Chemin de perrot			
Code Postal	40800	Commune	AIRE SUR L'ADOUR	Pays	FR	
Forme juridique	SAS	Dénomination	DAXREST			
N° SIREN (si société établie en France)	479092377			% de détention	80	
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc			
Code Postal	40990	Commune	ST PAUL LES DAX	Pays	FR	
Forme juridique	SAS	Dénomination	PAMREST			
N° SIREN (si société établie en France)	403286396			% de détention	79,98	
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour			
Code Postal	09100	Commune	PAMIERS	Pays	FR	
Forme juridique	SAS	Dénomination	ROCHEREST			
N° SIREN (si société établie en France)	453915787			% de détention	70	
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc			
Code Postal	85000	Commune	LA ROCHE SUR YON	Pays	FR	
Forme juridique	SRL	Dénomination	SALAISEREST			
N° SIREN (si société établie en France)	428102016			% de détention	100	
Adresse : N°	RN7	Voie	C/C Carrefour			
Code Postal	38150	Commune	SALAISE SUR SANNE	Pays	FR	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SNREST			
N° SIREN (si société établie en France)	443316385			% de détention	80	
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc - Les Quebrais			
Code Postal	44600	Commune	ST NAZAIRE	Pays	FR	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Extension 1 **N° 2059-G-SD**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Forme juridique	SRL	Dénomination	DRAGREST				
N° SIREN (si société établie en France)	400251047			% de détention	99,95		
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour				
Code Postal	83300	Commune	DRAGUIGNAN	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	NANTEREST				
N° SIREN (si société établie en France)	441694759			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc				
Code Postal	44115	Commune	BASSE-GOULAINE	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	THIERREST				
N° SIREN (si société établie en France)	437986615			% de détention	80		
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour				
Code Postal	63300	Commune	THIERS	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	VESOULREST				
N° SIREN (si société établie en France)	494348543			% de détention	80		
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc				
Code Postal	70000	Commune	PUSEY	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	VOIREST				
N° SIREN (si société établie en France)	412726945			% de détention	79,98		
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour				
Code Postal	38500	Commune	VOIRON	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	OLEREST				
N° SIREN (si société établie en France)	502889843			% de détention	70		
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc				
Code Postal	17310	Commune	ST PIERRE D'OLERON	Pays	FR		
Forme juridique	SIG	Dénomination	PORNICREST				
N° SIREN (si société établie en France)	504178872			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc				
Code Postal	44210	Commune	PORNIC	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	FRANCHEVILLEREST				
N° SIREN (si société établie en France)	509364451			% de détention	70		
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour				
Code Postal	69340	Commune	FRANCHEVILLE	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	BERGERACREST				
N° SIREN (si société établie en France)	513391581			% de détention	80		
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc				
Code Postal	24100	Commune	CREYSSE	Pays	FR		

© Sage

Extension 1 **N° 2059-G-SD**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Forme juridique	SAS	Dénomination	SECLINREST		
N° SIREN (si société établie en France)	511686412			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc		
Code Postal	59113	Commune	SECLIN	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CERNAYREST		
N° SIREN (si société établie en France)	518563028			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc		
Code Postal	68700	Commune	CERNAY	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAINTGILREST		
N° SIREN (si société établie en France)	520311671			% de détention	70
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc		
Code Postal	85800	Commune	ST GILLES CROIX DE VIE	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	AUDEREST		
N° SIREN (si société établie en France)	519309231			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour		
Code Postal	11000	Commune	CARCASSONNE	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BRESSEREST		
N° SIREN (si société établie en France)	522530625			% de détention	70
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc		
Code Postal	01000	Commune	BOURG EN BRESSE	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	MONTLUCONREST		
N° SIREN (si société établie en France)	791107279			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc		
Code Postal	03410	Commune	DOMERAT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ROMOREST		
N° SIREN (si société établie en France)	799968359			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc- zac de la grange II		
Code Postal	41200	Commune	ROMORANTIN-LANTHENAY	Pays	FR
Forme juridique	SCI	Dénomination	CRESCENDO IMMOBILIER		
N° SIREN (si société établie en France)	799364088			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	Agropole		
Code Postal	47310	Commune	ESTILLAC	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BCDREST		
N° SIREN (si société établie en France)	792429185			% de détention	79,93
Adresse : N°		Voie	Agropole		
Code Postal	47310	Commune	ESTILLAC	Pays	

© Sage

Extension 1 **N° 2059-G-SD**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Forme juridique	SCI	Dénomination	JETJ IMMOBILIER		
N° SIREN (si société établie en France)	814649497			% de détention	99,9
Adresse : N°		Voie	Agropole		
Code Postal	47310	Commune	ESTILLAC	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	CAHORSREST		
N° SIREN (si société établie en France)	809306442			% de détention	80
Adresse : N°		Voie	Av. Maryse Bastié - "Moulin de Labéraudie"		
Code Postal	46000	Commune	CAHORS	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	PAUBCD		
N° SIREN (si société établie en France)	821812096			% de détention	60
Adresse : N°	144	Voie	Av. Alfred Nobel		
Code Postal	64000	Commune	PAU	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	ARGELESREST		
N° SIREN (si société établie en France)	834337636			% de détention	83,55
Adresse : N°		Voie	ZE - C/C Intermarché		
Code Postal	66700	Commune	ARGELES SUR MER	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BELFORTREST		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	100
Adresse : N°	1	Voie	av. du Gl de Gaulle - C/C Leclerc		
Code Postal	90000	Commune	BELFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	MANOSQUE BCD		
N° SIREN (si société établie en France)	750432593			% de détention	100
Adresse : N°	690	Voie	Bl St Joseph Parc activité St Joseph		
Code Postal	04100	Commune	MANOSQUE	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	THONONREST		
N° SIREN (si société établie en France)	844605659			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	C/C Carrefour		
Code Postal	74200	Commune	MARGENCEL	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	LE PIAN BCD		
N° SIREN (si société établie en France)	834828121			% de détention	100
Adresse : N°	386	Voie	Rte de Pauillac		
Code Postal	33290	Commune	LE PIAN MEDOC	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	BORDEAUX BCD		
N° SIREN (si société établie en France)	837973767			% de détention	100
Adresse : N°		Voie	Agropole		
Code Postal	47310	Commune	ESTILLAC	Pays	FR

© Sage

Extension 1 **N° 2059-G-SD**

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Forme juridique	SAS	Dénomination	LYON BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	840094981			% de détention	100		
Adresse : N°	3	Voie	Av. de Bohlen, Carré de soie				
Code Postal	69120	Commune	VAULX EN VELIN	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	TARBES BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	841433568			% de détention	80		
Adresse : N°	1	Voie	Rue Robert Destarac				
Code Postal	65000	Commune	TARBES	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	LAVALREST				
N° SIREN (si société établie en France)	843280900			% de détention	80		
Adresse : N°	23	Voie	Bd aRMAND-CELLULE C1 BAT C				
Code Postal	53940	Commune	SAINT BERTHEVIN	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	ST HERBLAINREST				
N° SIREN (si société établie en France)	841985161			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	ZAC Atlantic Rue Victor Schoelcher				
Code Postal	44800	Commune	SAINT HERBLAIN	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	ST JEAN BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	840202535			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	C/C Leclerc rte de Souhara				
Code Postal	64122	Commune	URRUGNE	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	SAUMUR BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	812628253			% de détention	100		
Adresse : N°	83	Voie	Bd des Demoiselles-ZEone Ecoparc				
Code Postal	49400	Commune	SAINT LAMBERT DES LEVEES	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	BELLE ETOILE BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	853375566			% de détention	70		
Adresse : N°		Voie	Rond-Point de la belle etoile "les petites landes"				
Code Postal	44470	Commune	THOUARE SUR LOIRE	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	BREST BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	880025374			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	C/C le phare de l'europe- Rte de Gouesnou				
Code Postal	29200	Commune	BREST	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	ST ETIENNE BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	879880417			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	Quartier de Monthieu				
Code Postal	42000	Commune	SAINT-ETIENNE	Pays	FR		

© Sage

Extension 1

N° 2059-G-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CRESCENDO RESTAURATION

Forme juridique	SAS	Dénomination	CLERMOND BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	879697357			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	Angle Bd st jean et rue Jules Vernes le Brezet				
Code Postal	63100	Commune	CLERMONT-FERRAND	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	POITIERS BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	879987642			% de détention	100		
Adresse : N°	2	Voie	Av. Lafayette C/C Geant Casino				
Code Postal	86000	Commune	POITIERS	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	PORNIC BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	881558530			% de détention	80		
Adresse : N°		Voie	ZAC de la chaussée Chaudron				
Code Postal	44210	Commune	PORNIC	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	BOEREST				
N° SIREN (si société établie en France)	882558091			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	C/C Géant Rte de Layrac Zac de Gardes				
Code Postal	47550	Commune	BOE	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	NIMES BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	888405818			% de détention	80		
Adresse : N°		Voie	C/C Geéant 400, Av. du Dr Claude Baillet				
Code Postal	30900	Commune	NIMES	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	BEZIERS BCD				
N° SIREN (si société établie en France)	887706216			% de détention	100		
Adresse : N°	33	Voie	Bd Kennedy				
Code Postal	34500	Commune	BEZIERS	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	CATH M				
N° SIREN (si société établie en France)	821283991			% de détention	80		
Adresse : N°	19	Voie	C/C Géant Rte de Paris				
Code Postal	10600	Commune	BARBEREY ST SULPICE	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	GMREST				
N° SIREN (si société établie en France)	905196929			% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	Agropole				
Code Postal	47310	Commune	ESTILLAC	Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	TOMMY'S CITY TLS				
N° SIREN (si société établie en France)	893336107			% de détention	33,33		
Adresse : N°	1389	Voie	Voie l'Occitane Immeuble La Pointe Bleue				
Code Postal	31670	Commune	LABEGE	Pays	FR		

© Sage

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
CRESCENDO RESTAURATION 0 Agropole 47931 AGEN CEDEX 9 France	0 Agropole 47931 AGEN CEDEX 9
SIRET 41282455900014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : Restauration — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	4 864 658
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%	214 965		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐				
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF [X] Nom et adresse du prestataire SA SAGE 10 Place de Belgique 92250 LA GARENNE COLOMBES

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé DIVALTO

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet MORVILLIERS SENTENAC ET ASSOCIES 18 Rue Lafayette 31000 TOULOUSE *Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 17052022 Lieu : Qualité : Nom du signataire :

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2022)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE **CA21PROAVA**

Produits constatés d'avance libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
étalement participation financière	01012022 31122022	60 606		
	01012023 31122023	60 606		
	01012024 31122024	60 606		
	01012025 31122025	60 606		
	01012026 31122026	60 606		
	01012027 31122027	60 606		
	01012028 31122028	60 606		
	01012029 31122029	55 455		

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SRL THONONREST
Cl 76 250 €
RCS THONON LES BAINS
N° 419290804
La Viernaz - C/C Carrefour
74200 MARGENCEL FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Cl 2 452 030.06 €
RCS AGEN
N° 412824559
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 05042003

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SRL AGEREST
Cl 76 250 €
RCS AGEN
N° 394556252
C/C Carrefour - ZAC Agen sud
47000 AGEN FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Cl 2 452 030.06 €
RCS AGEN
N° 412824559
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 07042003

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières	4 130	4 130			4 130

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL	[redacted]	4 130			4 130

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SRL GMREST
Cl 76 250 €
RCS BORDEAUX
N° 418896585
C/C Av. de Césarée
33470 GUJAN-MESTRAS FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Cl 2 452 030.06 €
RCS AGEN
N° 412824559
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 07042003

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières	3 141	3 141			3 341

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL	[redacted]	3 341			3 341

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SA SG RESTAURATION-RCS Bordx
B383583127 Cl 8320000€(fusion abs. de SG REST.pa
SA du 30/06/98)WINCH SA Cl 6830000€
RCS AGENB322464686(fusion-abs.stés LIBREST-NOREP
LESCAREST 30/06/99 Ech/titres-Art 38-7)
FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Agropole - 47310 ESTILLAC
RCS AGEN B412824559
Cl 2 452 030.06 €
Suite Ent.Apporteuse ci-dessus SA WINCH Cl 104157
TUP 8/3/02 FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)	X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)	
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)	
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)	
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)	X
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)	
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)	

Date de réalisation de l'opération : 08022002

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial	15 245	1 495 524			1 495 524
Autres immobilisations incorporelles		120 130			120 130
Terrains					
Participations	170 761	828 011			828 011
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL	[redacted]	2 443 665			2 443 665

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS MARMANDEREST
Cl 75 000 €- C/C Leclerc-47200 MARMANDE
RCS MARMANDE N° 435246830
Fusion-absorp.simplifiée du 31/3/05 en valeur ne
comptable et effet rétroactif au 1/1/05

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Cl 2 452 030.06 €
RCS AGEN
N° 412824559
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 31032005

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL	[redacted]				

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SRL S.R.H.G.
Cl 67 405 €- C/C des 4 Pavillons-33310 LORMONT
RCS BORDEAUX N° 343247375
Fusion-absorp.simplifiée du 31/03/05 en valeur n
comptable et effet rétroactif au 1/1/05
FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Cl 2 452 030.06 €
RCS AGEN
N° 412824559
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 31032005

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Cl 2 452 030.06 €
RCS AGEN
N° 412824559
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS AUDEREST
Cl 283 500 €
RCS CARCASSONNE
N° 519309231
C/C Carrefour ZI Pont Rouge
11000 CARCASSONNE FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 13042010

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					457 868
Autres immobilisations incorporelles	8 590	8 590			8 590
Terrains					
Participations					226 258
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS CHASSEREST

N° 43958203200017
Chemin Laurent Devalors
38670 CHASSE SUR RHONE FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION

N° 41282455900014
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 30122015

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SA CRESCENDO RESTAURATION
Cl 2 452 030.06 €
RCS AGEN
N° 412824559
Agropole
47310 ESTILLAC FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS ADOUREST
Cl 6208.15 €
RCS
N° 817410681
1670, Chemin de Perrot
40800 AIRE SUR L'ADOUR FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 01102016

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	4 823	4 823			
Autres immobilisations financières					

© Sage

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS CHATEAUGIREST
SIRET 79254765500011

C/C HYPER U

35140 CHATEAUGIRON FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
SIRET 41282455900014

Agropole

47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 19122017

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SRL SOLOREST

SIRET 42445245600017
20 Rte d'Arlon
57100 THIONVILLE FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SA CRESCENDO RESTAURATION
SIRET 41282455900014

Agropole

47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 23122017

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SA CRESCENDO RESTAURATION
RCS AGEN 412824559
AGROPOLE

47310 ESTILLAC FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS ARGELESREST
RCS PERPIGNAN 834337636
C/C INTERMARCHE
ZONE ECONOMIQUE

66700 ARGELES-SUR-MER FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 30122018

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					285 000
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS TIGNIEUREST
SIRET 520 059 619 00012

C/C Leclerc Rte de Crémieu

38230 TIGNIEU JAMEZIEU FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS CRESCENDO RESTAURATION
SIRET 41282455900014

Agropole

47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 10122019

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS RENNESREST
SIRET 75060484500016
25 rue de l'Etang du diable

35760 ST GREGOIRE FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS CRESCENDO RESTAURATION
SIRET 41282455900014

Agropole

47310 ESTILLAC FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 17122019

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS CRESCENDO RESTAURATION
RCS AGEN 412 824 559

Agropole

47310 ESTILLAC FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS BELFORTREST
RCS Belfort 834 592 834

1, Av. Gl de Gaulle

90000 BELFORT FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 31122019

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial		218 743			
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					250 336
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVPVSUIM

Désignation de l'entreprise apporteuse :

SAS CRESCENDO RESTAURATION
RCS AGEN 412 824 559

Agropole

47310 ESTILLAC FR

Désignation de l'entreprise bénéficiaire des apports :

SAS THONONREST
RCS THONON LES BAINS 844 605 659

Rte de Genève C/C Carrefour "Viernaz"

74200 MARGENCEL FR

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI) X
Échanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)
Échanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)
Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)
Échanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)
Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)
Apports réalisés par les SCP (art. 151 acties A du CGI)

Date de réalisation de l'opération : 26122019

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					129 029
Autres immobilisations financières					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées du CGI lorsque l'apporteuse a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.

© Sage

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Installations techniques, mat. et out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

© Sage

ANNEXE LIBRE MODELE 01

Titre du document : Etalement de la participation financière du baill (centre commercial Ecole Valentin - Doubs)

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) [X]

Titre de la colonne :

Suite à deux cessions de droit au bail en date du 22 septembre 2020 intervenues entre la société casino restauration (RCS St Etienne n°342043528)et la société CRESCENDO RESTAURATION celle-ci est titulaire de deux baux portant sur deux locaux sis sur la commune d'Ecole Valentin(Doubs)lieu dit aux têtes. Les baux cédés en date du 26/06/2018 prévoients q le bailleur(la sté Commerce Rendement RCS Paris n°450850441)particioera financièrement aux travaux d'aménagement du lo du preneur (Crescendo Restauration)à hauteur d'un montant maximal de 400 000 € HT et de 100 000 € HT au titre de chacu

des locaux pris à bail. Les travaux spécifiques au preneur ont été achevés le 30 Juin 2021.
Selon la documentation comptable(Memento Pratique comptable 2022 §15745 Editions Francis Lefevbre; et Feuillet rapide comptable FRC 11/15), les avantages accordés par le bailleur au preneur et qui n'ont pas d'autre contrepartie pour le bailleur que de trouver un locataire constituent, pour le preneur, une ristourne sur loyers à constater linéairement e résultat sur la durée du bail.Il s'agit par exemple, du remboursement par le bailleur (total ou partiel)des travaux

d'aménagement spécifiques des locaux engagés par le preneur. La doctrine comptable s'appuie notamment sur le bulletin CNCC n°181 mars 2016,EC 2015-48 p 78. L'article 38 quater de l'annexe III au CGI dispose que "les entreprises doivent respecter les définitions édictées par le plan comptable général, sous réserve que celles-ci ne soient pas incomptabi avec les règles applicables pour l'assiette de l'impôt".
Par ailleurs, les locations sont des prestations continues au sens de l'article 38.2 bis du CGI. En application de ce

dispositif les produits correspondant à des versements reçus à l'avance sont rattachés à l'achèvement des prestations pour les fournitures de services. Le bailleur ne rend qu'un seul service au preneur, celui de la mise à disposition des locaux, la prise en charge d'une partie des travaux du preneur participe à la réalisation de cette mise à disposition continue pendant la durée du bail.
Selon la vision économique de la jurisprudence sur les prestations continues, la comptabilisation d'un produit peut se

faire de manière linéaire sur toute la période s'il résulte que la répartition contractuelle ne rend pas correctement compte des avantages économiques procurés au preneur (notamment CE 29/11/2000 n°192100 SAUNIFIMO RJF 2/01 n°149)
En conséquence, à défaut de doctrine fiscale publiée au BOFIP, à notre connaissance, la participation financière du bailleur aux travaux spécifiques du preneur (Crescnedo Restauration) n'a pas été retraité fiscalement sur le tableau 2058-A de l'exercice clos en 2021, au visa de l'article 38 quater de l'annexe III au CGI.La participation financière

du bailleur n'ayant pas été constatée immédiatement en produit pour sa totalité.
Conformément à la doctrine comptable susvisée, les écritures comptables relatives à cette opération ont été les suivan
Constatation au crédit du compte 487 - Produits constatés d'avance : 500 000 € - 30303 € = 469697 €
Constatation au débit du compte 619 - Ristournes sur loyers : 469 697 €
Constatation au crédit du compte 619 - Ristournes sur loyers : 500 000 €

Solde du compte 619 - Ristournes sur loyers : 30 303 €
Jusqu'à la fin du bail chaque année, le compte 487 sera débité de la somme de 60 606 € et le compte 619 crédité de la somme de 60 606 € à l'exception de la dernière période qui sera réduite à la somme de 45 455 €.

© Sage

ANNEXE LIBRE MODELE 01

Titre du document : Subvention d'exploitation - Fonds de solidarité COVID (compte 740300) 1 600 000 €

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) [X]

Titre de la colonne :
Le III de l'article 1er de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, introduit par l'article 1er de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificatives pour 2021 a précisé que les aides versées en application du décret 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières, sociales de la propagation de l'épidémie de COVID 19 et des mesures prises pour limiter cette propagation à compter de l'année 2021 ou des exercices clos depuis
janvier 2021 étaient exonérées d'impôt sur les sociétés. Cette exonération vise également les aides versées en application du décret 2020-1049 du 14 août 2020 (discothèques) et aide à la reprise en application du décret 72021-624 du 20 mai 2021. Les aides destinées à compenser les coûts fixes non couverts par les contributions aux bénéfices (décret n° 2021-310 d 24.03.2021) sont exclues de cette exonération (cf FR 34/21).
Ces textes ont été commentés au BOI-BNC-BASE-20-20 n°571 à 576. La commission européenne a adopté un encadrement temporaire qui autorise après le 19.03.2020, les aides sous forme de subventions directes, d'avance remboursables ou d'avantages fiscaux, aux entreprises qui n'étaient pas en difficulté 31.12.2019, dans les limités fixées, depuis le 18.11.2021 à 2.3 millions d'euros par entreprise avant impôts ou autres prélèvements. Le montant des aides aux coûts fixes non couverts est fixé à 12 millions d'euros (cf mémento fiscal Fran
Lefebvre 2022 n°92810).

© Sage

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant		PME au sens communautaire	

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	

Dans ce cas,indiquer la dénomination,adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	1 050
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME.	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS
(Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	Montant

© Sage

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou N° RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou N° RNA	Nom et adresse	

© Sage

SAS CRESCENDO RESTAURATION

Agropole

47310 ESTILLAC

ANNEXE

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Evénements principaux de l'exercice

Note N° 1 : Création et prise de participation dans la société : SAS GMREST
Note N° 2 : Apport du fonds de commerce à la société CATH M
Note N° 3 : Prise de participation à 80% de la SAS CATH M
Note N° 4 : Prise de participation dans la société TOMMYS CITY TLS SAS
Note N° 5 : Rachat des 0.40 % de la SAS SAUMURBCD
Note N° 6 : Cession actions de la SAS LE FOURNIL DE JULES à DAXREST
Note N° 7 : Fermetures de 5 établissements en 2021
Note N° 8 : Cession du fonds de commerce de Guéret à la SAS SECLINREST
Note N° 9 : Provision pour dépréciation des comptes courants des sociétés SAS VOIREST, SAS SECLINREST et SAS AUDEREST
Note N° 10 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet, Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur Rhône, St-Brice et Castelculier

B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif

Note N° 11 : Tableau des immobilisations
Note N° 12 : Tableau des amortissements
Note N° 13 : Fonds de commerce
Note N° 14 : Provision pour dépréciation du fonds de commerce
Note N° 15 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
Note N° 16 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
Note N° 17 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 18 : Liste des filiales et participations
Note N° 19 : Entreprises liées
Note N° 20 : Evaluation des stocks
Note N° 21 : Actif circulant - Classement par échéance
Note N° 22 : Dépréciation des comptes-courants
Note N° 23 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 24 : Tableau de variation des capitaux propres
Note N° 25 : Capital
Note N° 26 : Accroissement de la dette future d'impôts
Note N° 27 : Engagements pris en matière de retraite
Note N° 28 : Provisions pour risques et charges
Note N° 29 : Dettes financières - Classement par échéance
Note N° 30 : Autres dettes - Classement par échéance
Note N° 31 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 32 : Ventilation du chiffre d'affaires
Note N° 33 : Ventilation de l'effectif moyen de l'Entreprise
Note N° 34 : Transfert de charges
Note N° 35 : Résultat financier
Note N° 36 : Résultat exceptionnel

E-ENGAGEMENTS

Note N° 37 : Engagements donnés
Note N° 38 : Honoraires des commissaires aux comptes

F-DIVERS

Note N° 39 : Points de fidélité
Note N° 40 : Divers
Note N° 41 : Gestion Trésorerie

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 42 : Mise en location-gérance du site de Gujan-Mestras
Note N° 43 : Crise COVID-19
Note N° 44 : Rénovation du site de Bourg de Péage

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire promulgué par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 jusqu'au 31 juillet 2022 constituent un événement de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents de la crise Covid-19 sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est l'une des deux approches recommandées par l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations et observations du 18 mai 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer ses établissements sur une partie de l'année 2021 et a été impactée par la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 août 2021, avec pour conséquence une perte significative de chiffre d'affaires sur l'exercice :

- Fermeture du 1er Janvier 2021 au 9 juin 2021, soit une perte de CA de - 93% vs 2019 et - 85% vs 2020.

Dans ce contexte, les effets principaux de l'évènement Covid-19 et les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestés par :

- La mise en place d'un programme de réduction de coûts au niveau de la société et du Groupe ;
- Un recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ayant donné lieu à indemnisation pour un montant de 3 366 837 € ;
- Le maintien du référencement UBER/DELIVEROO pour livraison et de la mise en place du Click & Collect ;
- Une demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant : L'accompagnement a été obtenu au titre de 2021, pour un montant de 289 841 € ;
- La société a déposé une demande au titre de l'aide exceptionnelle à la prise en charge des coûts fixes au titre de l'année 2021 qui a donné lieu à un versement de 5 396 685 € ; Au niveau du groupe, les demandes d'aides coûts fixes déposées au titre de l'année 2021 se sont élevées à 7 941 744 €.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Il convient de noter que 2 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020 et 9 M€ en 2021.

La société CRESCENDO RESTAURATION a bénéficié du dispositif aux fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement au titre du mois de janvier 2021 à août 2021 pour un montant de 1.6 M€ soit 200 K€ mensuel, correspondant au plafond mensuel pour cette aide.

La société CRESCENDO RESTAURATION a consenti des avoirs à titre commercial, aux filiales du groupe, afin de les accompagner durant la crise Covid, pour un montant de 664 019 €.

Enfin, la société BCDREST a octroyé un avoir de -25% à titre commercial sur la redevance de marque pour un montant de 2 959 €.

La société a donné congés courant décembre 2020 aux bailleurs pour les sites suivants : Lescar, Bon-Encontre et Chasse sur Rhône, avec une date d'effet au 30 juin 2021. Le fonds de commerce de ces établissements a été complétement déprécié au 31 décembre 2020 comme précisé en note N°14. De plus, une dépréciation des immobilisations corporelles avait été effectuée pour ne conserver au 31 Décembre 2020 qu'une valeur nette comptable correspondant à la dotation aux amortissements à comptabiliser sur le premier semestre 2021.

Note N° 1 : Création et prise de participation dans la société : SAS GMREST

La société détient à 100 % le capital de la SAS GMREST créée en 2021.

Note N° 2 : Apport du fonds de commerce à la SAS CATH M

Apport du fonds de commerce exploité sous l'enseigne ALBH sis à BARBEREY ST SULPICE (10) à la société CATH M par acte signé le 1 Juin 2021.

Note N° 3 : Prise de participation à 80% de la SAS CATH M

La société s'est vu attribuer 200 actions en rémunération de son apport en nature du 1 Juin 2021 et elle a acheté 40 actions le 5 Juin 2021. Elle détient donc 80 % de la société CATH M.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 4 : Prise de participation dans la société TOMMYS CITY TLS SAS

La société a pris, comme autorisé lors du conseil d'administration du 24/11/2020, une participation à hauteur de 160 000 € auprès de la SAS TOMMY'S CITY TLS créée en 2021, détenant ainsi 33.33 % de cette société.

Note N° 5 : Rachat des 0.40 % de la SAS SAUMURBCD

Rachat des 0.40% de titres de la SAS SAUMURBCD en date du 30/06/2021. Détention à 100%.

Note N° 6 : Cession actions de la SAS LE FOURNIL DE JULES à DAXREST

Suite au PV du Conseil d'administration en date du 12/11/2021, cession de 100 % des actions de la SAS LE FOURNIL DE JULES à la SAS DAXREST en date du 30/12/2021.

.

Note N° 7 : Fermetures de 5 établissements en 2021

Le Groupe CRESCENDO RESTAURATION a été fortement touché par la crise Covid-19. D'ailleurs, il a généré en 2020 plus de 10 millions d'euros de perte.
La situation traversée est si préoccupante que le groupe a été contraint de prendre une décision très difficile de séparation de sept restaurants via la mise en place d'un PSE. Les restaurants Crescendo de Castelculier, Pau Lescar, Thionville, Bourgoin, Fouesnant, Cluses et La Teste ont des chiffres d'affaires trop faibles et/ou des loyers trop importants. Par conséquent la société a dû procéder à la fermeture de trois établissements au 30 Juin 2021 : Castelculier, Lescar, Thionville et de deux établissements au 30 Septembre 2021 : Bourgoin et Fouesnant. La Teste et Cluses n'ont pas fermé au 31/12/2021 ; Un effort du bailleur a permis au restaurant de La Teste de poursuivre son exploitation et Cluses fait l'objet de discussion avec le bailleur. Le coût global des licenciements se chiffre à 388 574 €.

Note N° 8 : Cession du fonds de commerce de Guéret à la SAS SECLINREST

Cession du fonds de commerce Crescendo de Guéret (23) à la SAS SECLINREST en date du 31/12/2021.

Note N° 9 : Provisions concernant les comptes-courants des sociétés : SAS VOIREST, SAS SECLINREST ET SAS AUDEREST

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS VOIREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 50 000 €. Elle est maintenue en 2020. La provision a été reprise en totalité au 31/12/21 suite au test de dépréciation réalisé.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS SECLINREST a été constituée pour 294 548 € en 2017 augmentée en 2018 d'un montant de 186 014€, en 2019 de 219 477 €, et augmentée en 2020 de 167 863 € portant le montant total de la provision pour dépréciation du compte courant au 31 Décembre 2020 à 867 722 €, soit 100 % de la créance en compte-courant de la société. La provision a été reprise en totalité au 31/12/2021 suite au test de dépréciation réalisé.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS AUDEREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 100 000 €. Elle est augmentée en 2020 d'un montant de 300 000 € portant le montant total de la provision pour dépréciation du compte-courant à 400 000 €. Elle est maintenue au 31/12/2021.

Note N° 10 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet , Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur rhône, et Castelculier

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de l'établissement de Perpignan Canet constatée en 2009 pour 121 583 € et reprise pour un montant de 58 363 € en 2010, portée à 80 000 € en 2011, portée à 151 686 € en 2012, maintenue en 2014, a été ramenée à 115 000 € en 2015. Elle est maintenue depuis.

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de Cluses constituée en 2010 pour un montant de 75 000 € est maintenue depuis.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Château-Thierry a été constituée en 2013 pour un montant de 20 000 €. Une reprise de 19 000 € a été effectuée en 2014, portant la provision à 1 000 €. La provision a été ramenée à 20 000 € en 2015 et maintenue depuis.

Suite à la TUP avec la SAS MAIZIEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Hauconcourt pour un montant de 500 000 € en 2013. Une reprise de 98 000 € a été effectuée en 2014, ramenant la provision à 402 000 €. Une reprise de 152 000 € a été effectuée en 2015, ramenant la provision à 250 000 €. Elle est maintenue en 2018. Une provision complémentaire de 100 000 € a été effectuée au 31/12/2019 portant la provision à 350 000 €. Elle est maintenue depuis.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de La Teste a été constituée en 2014 pour un montant de 63 407 €. Une provision de 166 593 € a été effectuée amenant la provision à 230 000 €. Celle-ci est maintenue en 2018 et en

2019. Une provision complémentaire de 13 925 € a été effectuée au 31 Décembre 2020 portant la provision pour dépréciation à 243 925 €. Elle est maintenue en 2021.

Suite à la fusion-absorption de la SAS CHASSEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Chasse sur Rhône pour un montant de 95 735 €, qui est maintenue depuis.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Lescar a été constituée en 2015 pour un montant de 55 000 €. Elle a été portée à 135 000 € en 2016, à 211 148 € en 2018 et à 311 148 € en 2019. Elle est maintenue à 311 148 € au 31 Décembre 2020. Suite à la fermeture de l'établissement au 30/06/2021, la provision a été reprise en totalité.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Castelculier a été constituée au 31 Décembre 2020 pour un montant de 38 112 €, correspondant à 100% du fonds de commerce. Suite à la fermeture de l'établissement au 30/06/2021, la provision a été reprise en totalité.

Ces provisions ont été comptabilisées par le résultat exceptionnel.

Le montant des dépréciations du fonds commercial inscrit au bilan au 31 Décembre 2021 se décompose comme suit :

- Perpignan Canet 115 000 €
- Cluses 75 000 €
- Château-Thierry 20 000 €
- Hauconcourt 350 000 €
- La Teste 243 925 €
- Chasse 95 735 €

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 11 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 12 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 13 : Fonds de commerce

Le montant des fonds de commerce au 31/12/2021 pour 2 373 702 € est constitué par :

Brive acheté le	29/05/1998	410 240 €
La teste acheté le	29/05/1998	343 925 €
Perpignan acheté le	10/03/2002	151 687 €
Libourne acheté le	10/03/2002	263 279 €
Orvault acheté le	04/02/2003	54 995 €
St Brice acheté le	30/04/2006	27 831 €
Cluses acheté le	31/12/2006	75 000 €
Saumur acheté le	15/08/2011	130 000 €
Château-Thierry acheté le	06/06/2011	20 000 €
Hauconcourt	01/01/2013	600 000 €
Chasse sur rhône	01/01/2015	95 735 €
Carcassonne ALBH	30/12/2019	10 000 €
Aurillac ALBH	30/12/2019	50 608 €
Besançon ALBH	30/12/2019	10 000 €
Valence ALBH	30/12/2019	10 000 €
Bourg de péage ALBH	30/12/2019	10 000 €

Albertville ALBH	30/12/2019	10 000 €
Albertville CDB	30/12/2019	85 000 €
Chalon ALBH	28/12/2020	12 600 €
Chalon CDB	28/12/2020	2 800 €

Note N° 14 : Provision pour dépréciation du fonds du commerce

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

 Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.
- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif actualisé.

Lors de changement de concept ou de l'acquisition d'un fonds de commerce, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser. Compte-tenu de la prolongation de la crise sanitaire, il a été décidé de se laisser une période d'observation supplémentaire de 2 années avant de réaliser le test de dépréciation selon les modalités précisées ci-dessus.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce au bilan est comparée à ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Au 31 Décembre 2009, une provision sur les fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée de 121 583 €.

Au 31 Décembre 2010, une reprise sur provision sur les fonds de commerce de Perpignan Canet a été effectuée de 58 363 € et une provision sur le fonds de

commerce de cluses a été constituée pour 75 000 €.

Au 31 Décembre 2011, une provision sur le fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée pour 16 780 €.

Au 31 Décembre 2012, une provision sur le fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée pour 71 686 €.

Au 31 Décembre 2013, une provision sur le fonds de commerce de Château-Thierry a été constituée pour 20 000 €. Suite à TUP avec la SAS MAIZIEREST, nous avons constaté une provision sur le fonds de commerce de Hauconcourt d'un montant de 500 000 €.

Au 31 Décembre 2014, une provision sur le fonds de commerce de La teste a été comptabilisée pour 63 407 €. Des reprises sur provision sur les fonds de commerce de Château-Thierry et Hauconcourt ont été effectuées pour respectivement 19 000 € et 98 000 €.

Au 31 Décembre 2015, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour La teste, Château-Thierry et Lescar. Ainsi sur l'exercice, des dotations exceptionnelles de, respectivement 166 593 €, 19 000 € et 55 000 €, ont été comptabilisées.

Des reprises sur provision sur les fonds de commerce de Hauconcourt et Perpignan Canet ont été effectuées, pour respectivement 152 000 € et 36 686 €.

Le fonds de commerce de Chasse sur Rhône fait l'objet d'une dépréciation pour 95 735 € depuis le 31/12/2014. La dépréciation de ce fonds de commerce est liée à la fusion. Pas de dotation à ce titre dans les comptes au 31/12/2015.

Au 31 Décembre 2016, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 80 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2018, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 76 148 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2019, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 100 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2019, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Hauconcourt. Une dotation exceptionnelle de 100 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2020, une dépréciation pour fonds de commerce pour Castelculier a été constatée d'un montant de 38 112 €.

Au 31 Décembre 2020, une dépréciation pour fonds de commerce pour La teste a été constatée d'un montant de 13 925 €.

Au 31 Décembre 2021, il n'y a aucune nouvelle constatation de dépréciation de fonds de commerce.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 15 : Immobilisations incorporelles – mouvements principaux

	Investissements (en €)
Logiciels	7 536

Note N° 16 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les investissements sont pour beaucoup dans les rénovations des sites suivants :

-besancon château farine
-valence sud
-besançon valentin

et sont notamment représentés par :

	Montants (en €)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	1 705 625	
Matériel et outillage	1 271 784	
Inst.gles, agenc.	31 150	
Matériel bureau et informatique	87 444	
Materiel transport		
En cours	245 822	

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent principalement à

- Cession à CATH M le 01/06/21
- Cession à SECLINREST le 31/12/21
- Fermeture des 5 établissements : castelculier, lescar, thionville, bourgoin et fouesnant
- Mise au rebut suite à travaux de rénovation : château farine et valence sud.

Les immobilisations en cours concernent essentiellement le chantier de Bourg de Péage dont l'ouverture est prévue en 01/22 pour 245 822 €.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 17 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 18 : Liste des filiales et participations

Sociétés Filiales (+ 50%)	**Capitaux propres**	**Capital Détenu En %**	**VNC Titres détenus**	**CA HT Dern. Ex. clos**	**Résultat Net dern. clos**	**Dividendes Encaissés Au cours ex**
SAS VOIREST	(401 154)	**79.98**	60 964	333 976	(65 814)	
SAS THIERREST	83 841	**80**	60 000	819 041	1 338	206 440
SAS SNREST	(216 317)	**80**	45 001	1 240 178	(63 218)	
SAS BEAUNEREST	(74 030)	**80**	60 000	619 296	(71 898)	
SARL SALAISEREST	94 225	**100**	313 799	794 136	(67 067)	
SARL DRAGREST	(12 894)	**99.95**	109 930	385 743	(32 956)	
SAS PAMREST	103 841	**79.98**	359 977	904 561	9 641	289 080
SAS NANTEREST	(1 629 261)	**100**	60 001	932 641	(348 914)	
SAS ROCHEREST	179 236	**70**	52 500	1 260 399	96 734	403 465
SAS DAXREST	115 832	**80**	60 000	2 125 373	33 325	308 130
SAS VESOULREST	132 535	**80**	60 000	1 140 631	49 567	347 000
SAS ANCENIREST	315 702	**70**	52 500	1 006 258	132 611	335 557
SAS FRANCHEVILLEREST	66 184	**70**	52 500	605 815	(16 317)	211 620
SAS OLEREST	105 678	**70**	52 500	784 163	23 176	217 250

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

SAS PORNICREST	113 028	**100**	188 745	719 292	(18 994)	
SAS BERGERACREST	(137 079)	**80**	132 104	661 989	(11 531)	
SAS CERNAYREST	(85 893)	**100**	164 497	742 733	(65 675)	
SAS SECLINREST	(908 304)	**100**	65 000	2 211	(34 959)	
SAS AUDEREST	(618 111)	**100**	239 303	354 668	(98 982)	
SAS SAINTGILREST	257 150	**70**	52 500	1 597 320	174 638	388 528
SAS BRESSEREST	115 866	**70**	52 500	986 475	28 493	240 000
SAS MONTLUCONREST	7 356	**100**	75 000	508 637	(41 702)	
SAS ROMOREST	(382 789)	**100**	75 000	399 025	(86 814)	
SAS BCDREST	849 663	**79.93**	119 900	4 054 012	684 658	917 370
SCI CRESC.IMMOBILIER	1 150 270	**100**	2 000 999	2 090 730	85 865	
SAS CAHORSREST	(197 103)	**80**	60 000	684 602	(57 583)	
SCI J ETJ IMMOB.	55 660	**99.90**	999	567 124	100 574	
SAS ADOUREST	(32 020)	**80**	4 966	532 237	(59 088)	14 195
SAS PAUBCD	(180 233)	**60**	15 000	1 528 958	62 392	
SAS ARGELESREST	343 234	**83.55**	264 115	812 865	19 787	109 980
SAS BELFORTREST	(421 440)	**100**	250 361	1 020 966	(426 661)	
SAS BORDEAUX BCD	(621 324)	**100**	1 000	478 545	(131 634)	
SAS LE PIAN BCD	(867 913)	**100**	75 000	837 534	(169 858)	
SAS ST JEAN BCD	(772 247)	**100**	25 000	929 145	(95 877)	
SAS LYON BCD	(438 785)	**100**	10	639 494	(34 366)	
SAS TARBES BCD	55 408	**80**	20 000	1 444 307	25 146	60 000
SAS MANOSQUE BCD	(932 931)	**100**	6 001	280 263	(133 626)	
SAS THONONREST	16 959	**100**	129 037	517 323	(113 123)	
SAS STHERBLAINREST	(768 052)	**100**	1 000	332 076	(171 647)	
SAS SAUMUR BCD	(669 731)	**100**	3 051	327 934	(203 262)	
SAS LAVALREST	(253 836)	**80**	20 000	1 702 924	(104 487)	
SAS BELLE ETOILE BCD	(344 620)	**70**	17 500	1 192 983	(128 771)	
SAS POITIERS BCD	(631 614)	**100**	25 000	651 213	(411 546)	
SAS BREST BCD	(719 242)	**100**	25 000	614 246	(528 217)	
SAS CLERMONT BCD	(169 151)	**100**	25 000	634 578	(167 232)	
SAS ST ETIENNE BCD	(506 471)	**100**	25 000	382 808	(304 932)	
SAS PORNICBCD	(399 843)	**80**	20 000	1 289 203	(424 843)	

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

SAS BOEREST	(378 318)	**100**	25 000	208 812	(189 638)	
SAS NIMES BCD	(320 097)	**80**	20 000	727 349	(353 877)	
SAS BEZIERS BCD	(183 678)	**100**	25 000	164 818	(208 554)	
SAS CATH M	132 102	**80**	240 000	559 567	(180 026)	76 516
SAS TOMMY'S CITY TLS	372 527	**33.33**	160 000	649 700	(107 473)	
SAS GMREST		**100**	1 000			

Les titres des filiales font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités précisées dans la note 22. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée par le résultat financier.

Sont concernées au titre de l'exercice 2020 : NANTEREST, SNREST, VOIREST, AUDEREST, ROMOREST, SECLINREST, PAUBCD et CAHORSREST.

A la fin de l'exercice 2014, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de TIGNIEUREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2015, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de VOIREST pour 60 964 €.

A la fin de l'exercice 2016, une provision pour dépréciation a été constatée sur les Titres de RENNESREST de 60 000 €. Il a été repris à hauteur de 10 964 € la provision pour dépréciation de la SAS VOIREST.

A la fin de l'exercice 2017, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de AUDEREST pour 42 291 €, SECLINREST pour 60 000 € et VOIREST pour 10 964 €.

A la fin de l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de ROMOREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2019, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de SECLINREST pour 5 000 €, AUDEREST pour 197 012 € et PAUBCD pour 15 000 €.

Les provisions concernant les SAS RENNESREST et TIGNIEUREST, sociétés fusionnées en 2019, sont neutralisées, respectivement pour 60 000 € et 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2020, aucune nouvelle dépréciation de titres n'a été comptabilisée.

A la fin de l'exercice 2021, les provisions pour dépréciation des SAS VOIREST, SECLINREST, ROMOREST et PAUBCD ont été reprises en totalité.

Note N° 19 : Entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises liées
Clients et comptes rattachées	270 820
Autres créances	34 532 813
Fournisseurs et comptes rattachés	33 220
Autres dettes	2 811 429
Charges financières	5 658
Produits financiers (hors dividendes)	319 328

Note N° 20 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 21 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 22 : Dépréciation des comptes-courants

Les comptes- courants des filiales dont la situation nette est négative et qui sont au-delà de leur seconde année d'exploitation font l'objet d'un test de dépréciation.

A partir de la 3° année d'exploitation pleine, on calcule la valeur des titres détenus par CRESCENDO RESTAURATION.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins trois exercices afin de pouvoir valoriser. Compte-tenu de la prolongation de la crise sanitaire, il a été décidé de se laisser une période d'observation supplémentaire de 2 années avant de réaliser le test de dépréciation selon les modalités précisées ci-dessous pour les filiales acquises/ créées ou ayant connu un changement de concept peu avant le début de la crise sanitaire

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des titres et des comptes-courants sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis

à actualiser les futurs profits.

Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.

- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif actualisé.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres et des comptes-courants est comparée à la valeur des fonds propres et des comptes-courants obtenue avec ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation. La valeur la plus élevée entre ces deux méthodes est retenue.

Le cas échéant, une provision est comptabilisée à hauteur de la différence.

Si la valeur des titres est égale à 0, il convient ensuite de déprécier le compte-courant.

Au 31 décembre 2009, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de la SAS PORNICREST d'un montant de 200 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 200 000 €.

Au 31 décembre 2010, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants des SAS PORNICREST pour 260 000 €, MAIZIEREST pour 1 000 000 €, SNREST pour 160 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 1 420 000 €.

Au 31 décembre 2011, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS SNREST pour 30 000 €, soit une charge financière de 30 000 €.

Au 31 décembre 2012, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants de la SAS TIGNIEUREST pour 150 000 €, soit une charge financière de 150 000 €.

Au 31 décembre 2013, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 300 000 €, de la SAS SNREST pour 2 500 €, soit une charge financière de 302 500 €.

Au 31 décembre 2014, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 125 000 €, de la SAS SNREST pour 90 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 35 000 €, de la SAS CHASSEREST pour 111 000 €, soit une charge financière de 361 000 €.

Au 31 Décembre 2015, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS VOIREST pour 185 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 100 000 €, soit une charge financière de 285 000 €.

Au 31 Décembre 2016, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 10 000 €, de la SAS CHATEAUGIREST pour 400 000 €, soit une charge financière de 410 000 €.

Au 31 Décembre 2017, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de SECLINREST pour 294 548 €, soit une charge financière sur l'exercice de 294 548 €.

Au 31 Décembre 2018, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 186 014 € et de la SAS RENNESREST pour 50 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 236 014 €.

Au 31 Décembre 2019, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 219 477 €, de la SAS VOIREST pour 50 000 € et de la SAS AUDEREST pour 100 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 369 477 €.

La provision concernant la SAS TIGNIEUREST, société fusionnée en 2019, est neutralisée pour 50 000 €.

Au 31 Décembre 2020, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 167 683 €, et de la SAS AUDEREST pour 300 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 467 683 €.

Au 31 Décembre 2021, aucune dépréciation complémentaire de compte-courant n'a été comptabilisée. Comme indiqué à la note 9, les dépréciations des compte-courants des sociétés VOIREST et SECLINREST ont été reprises en totalité.

Note N° 23 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Note N° 24 : Actions Propres

Au 31/12/2021, la Société détient 6 965 actions propres d'une valeur unitaire de 28,50 €, soit un montant de 198 487,05 €, acquises dans le cadre du plan d'attribution gratuites d'actions en cours.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

BILAN PASSIF

Note N° 25 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	2 452 030			2 452 030
Primes, réserves	4 821 633			4 821 633
Report à nouveau	23 806 804		4 439 149	19 367 655
Résultat	(4 439 150)	(214 766)	(4 439 150)	(214 766)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	285 942	3 738		289 680
Autres				
TOTAL	26 927 259	(211 028)	(1)	26 716 232

Note N° 26 : Capital

Mvts des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début ex.	694 647	3.53	2 452 030
Titres en fin exercice	694 647	3.53	2 452 030

Note N° 27 : Accroissement de la dette future d'impôts

Suite à l'échange de titres lors de la fusion-absorption, des plus-values en sursis d'imposition sont constatées :

Plus-values en sursis : 2 444 K

Note N° 28 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 Novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux de Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.88 %
Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.
La table de mortalité correspond à la bas INSEE de 2018.

Le montant total des engagements existants au 31 Décembre est enregistré au passif du bilan dans un compte de provision pour la somme de 917 223 € charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est la variation des engagements, soit (50 819 €).

Note N° 29 : Provisions pour risques et charges

	Montant Début Ex.	Dotation exercice	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant Fin Ex.
Prov. Litiges salariaux	19 000	183 010	13 500		188 510
Autres provisions	0	73 682	0		73 682
Total	19 000	256 692	13 500		262 192

Les autres provisions (73 682 €) correspondant à une provision sur attributions d'actions gratuites dans le cadre du plan d'attribution en cours comptabilisée en contrepartie des charges de personnel (y compris contribution patronale de 20%).

Note N° 30 : Dettes financières - Classement par échéance

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 245 805	1 395 116	21 412 139	438 550
Groupe et associés	2 663 608	2 663 608		

Note N° 31 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 32 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès ets crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Fournisseurs	1 654 524
Dettes fiscales et sociales	2 775 314
Fournisseurs immobilisations	56 160
Totaux	4 485 998

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 33 : Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires

• Recettes restaurant	15 875 148
• Produits des services	2 756 162
TOTAL	**18 631 310**

Note N° 34 : Effectif moyen au 31 Décembre

Personnel salarié

• Cadre	57
• Agents de maîtrise et techniciens	89
• Employés	467
• Apprenti	24
TOTAL	**637**

Note N° 35 : Subventions d'Exploitation

Les subventions d'exploitation d'un montant de 7 175 137,30 €, sont principalement constituées du fonds de solidarité pour 1 600 000 € (200 000 € en 2020) et des aides coûts fixes pour 5 396 685 € (néant en 2020).

Note N° 36 : Transfert de charges

Les transferts de charges pour 409 025 € représentent les avantages en nature pour 362 575 €, la prise en charge de la formation par le Fafih pour 10 521 €, des remboursements indemnités journalières pour 32 804 € et des remboursements assurances pour 3 125 €.

Note N° 37 : Résultat financier

Le résultat financier sur l'exercice s'élève à 4 477 648 € contre 3 216 305 € en 2020.

Il est composé comme suit :

Produits financiers	**4 517 351**
Dividendes filiales	3 062 485
Autres produits financiers	1 851
Intérets C/C groupe	319 328
Reprise s/prov. dép. élts financiers	215 965
Reprise s/Prov. Dépréc. Comptes-courants	917 722
Charges financières	**39 703**
Dot. Prov. Dépréc. Immob.Financières	0
Dot. Prov. Dépréc. Comptes-courants	0
Intérêts emprunt	33 360
Intérêts comptes-courants	6 837
Intérêts bancaires	(494)
Vrai mali de fusion	0
Pertes s/créances ratt. Participations	0
Pertes de change	0

Note N° 38 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur l'exercice s'élève à (9 877) € contre 49 975 € sur 2020. Il est composé comme suit :

Produits exceptionnels	**1 432 913**
Produits cession immobilisations	461 292
Produits cession immobilisations financières	1
Dégrèvements d'impôts	38 813
Produits exceptionnels divers	16 771
Produits sur ex.antérieurs	187 843
Reprises amortissements dérogatoires	112 080
Rentrée sur créances amorties	21 853
Reprise prov. Dép. exceptionnelles	349 260
Reprise prov. Dép. exceptionnelles immos	245 000
Charges exceptionnelles	**1 442 790**
Dot. Prov dép. excep	0
VNC des éléments actifs cédés	1 138 309
VNC des immobilisations financières cédés	1 000
Malis s/rachat actions propres	0
Charges except. sur ex. antérieurs	173 039
Amortissements dérogatoires	115 817
Pénalités, amendes fiscales	3 273
Autres charges excep gestion	11 352
Dotations provisions pour dépréc.excep. Fonds de Com.	0
Dotations provisions pour dépréc.excep. immos corporelles	0

E-ENGAGEMENTS

Note N° 39 : Engagements donnés

Nantissement Fonds de Commerce

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 400 000 €, durée 7 ans, signature le 20 Janvier 2015. Décaissement le 11/02/15. 1° échéance trimestrielle : 31/5/17-Fin 28/02/23. Garantie : retenue de garantie de 20 000 € bpifrance financement.
Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 100 000 €.

Emprunt auprès du CIC d'un montant de 1 000 000 €, durée 5 ans, signature le 27 Octobre 2017.Décaissements les 18/12/17 pour 340 839 € et 21/12/17 pour 458 658 € - 1° échéance mensuelle le 5 Février 2018 - Fin 5/12/2023. Il reste 200 000 € à débloquer. Garantie : nantissement du compte ouvert au CIC. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 255 304 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 28 Septembre 2018. Décaissement le 1 Octobre 2018. 1° échéance mensuelle : 1/11/18- Fin 1/10/2024. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 285 580 €.

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 24 Octobre 2018. Décaissement le 7/11/2018. 1° échéance mensuelle : 31/12/2018- Fin 30/11/2024. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 291 667 €.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 050 000 €, durée 5 ans, signature le 20 Mars 2019. Décaissement le 25 Mars 2019. 1° échéance mensuelle : 25/04/19- Fin 25/10/2024. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 1 296 567 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 21 Novembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 23/1/20- Fin 23/12/2027. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 859 714 €.

Emprunt auprès de la BNP d'un montant de 1 500 000 €, durée 7 ans, signature le 10 Décembre 2019. Décaissement le 20 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 10/01/20- Fin 10/12/2027. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 1 288 554 €.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 5 Décembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 25/01/20- Fin 25/07/2027. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 851 085 €.

La société a prorogé l'ensemble des emprunts en cours de 12 mois, sauf BNP 14 mois et CREDIT AGRICOLE 7 mois.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

La société a contracté en 2020 des emprunts PGE COVID 19 auprès des établissements suivants :

Emprunt LCL d'un montant de 1 500 000 € le 22/04/2020 FIN 04/2023

Emprunt BNP d'un montant de 2 300 000 € le 24/04/2020 FIN 04/2025

Emprunt CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 1 809 000 € le 05/05/2020 FIN 04/2023

Emprunt SOCIETE GENERALE d'un montant de 1 900 000 € le 27/04/2020 FIN 04/2023

Emprunt CREDIT AGRICOLE d'un montant de 1 500 000 € le 04/05/2020 FIN 05/2023

12 mois après le décaissement initial, la société a opté pour un amortissement sur 24 mois avec différé de 12 mois remboursable en une annuité soit en Avril 2023.

L'ensemble des partenaires ont été traités de manière identique.

La société a contracté en 2021 des emprunts PGE COVID 19 auprès des établissements suivants :

Emprunt LCL d'un montant de 2 000 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt BNP d'un montant de 1 500 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 000 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt SOCIETE GENERALE d'un montant de 1 500 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt CREDIT AGRICOLE d'un montant de 2 000 000 € le 22/02/2021 FIN 03/2025

Soit un total de 9 000 000 €.

12 mois après le décaissement initial, la société a opté pour un amortissement sur 24 mois avec différé de 12 mois remboursable en deux annuités soit en Février 2024 et Février 2025

L'ensemble des partenaires ont été traités de manière identique.

Caution solidaire

Sociétés	Organismes	Capital restant au 31/12/21
Crescendo Immobilier	BNP	4 523 883
Crescendo Immobilier	Caisse d'épargne	3 655 575
Crescendo Immobilier	Société Générale	4 568 028
SAUMURBCD	Crédit mutuel	66 193
TOTAL		12 813 679

Note N° 40 : Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC1	CAC2
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal	33 800 €	20 245 €

F-DIVERS

Note N° 41 : Points de fidélité

Les points de fidélité sont constatés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur conversion par les clients. Si la totalité des points de fidélité venait à être converti, l'engagement pris vis-à-vis des clients représente une valeur de 52 363 € en équivalent prix de revient. En raison de la crise Covid-19 les points de fidélité ont été gelés.

Note n° 42 : Divers

- Produits financiers : Aucun produit financier n'a été constaté d'avance.
- Rémunérations allouées au titre de l'exercice : Il est impossible de mentionner le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration sans donner des renseignements de nature à révéler l'identité du bénéficiaire.

Note n° 43 : Gestion Trésorerie

La Société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec les sociétés Filles.

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 44 : Mise en location-gérance du site de Gujan-Mestras

Le site de Gujan-Mestras sera en location-gérance à compter du 1 Janvier 2022, avec la SAS GMREST, pour un an.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 45 : Crise COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 perdure en 2022 avec notamment un maintien de la restriction d'accueil du public jusqu'au 14 mars 2022, date de levée de l'obligation de du pass sanitaire dans les restaurants. Cette situation contraint l'entreprise à exercer son activité de manière limitée.

La société continue de bénéficier des mesures d'aides et d'exonération en matière de cotisations sociales en janvier 2022.

Un nouveau prêt garanti par l'état a été demandé par la société Crescendo Restauration, à ses partenaires bancaires pour juin 2022 pour un montant de 10.65 M€. Ainsi, le montant total des PGE octroyés sera de 28.65 M€ représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur 2022.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

A la date d'arrêté des comptes, une procédure est en cours au niveau de notre société mère pour la mise en jeu de la police d'assurance AXA dans le cadre des pertes d'exploitation liées à la fermeture des restaurants du groupe.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

Note N° 46 : Conflit en Ukraine

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un évènement post clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2021. A ce jour, les éventuels impacts sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ne sont pas connus.

Note N° 47 : Rénovation du site de Bourg de Péage

Rénovation du site de Bourg de Péage : ouverture au 27/1/22

CRESCENDO RESTAURATION
Société par action simplifiée
Au capital de 2 452 030,06 €
Siège social : Agropole, 47310 ESTILLAC
RCS AGEN n° 412 824 559

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 SEPTEMBRE 2022

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DE RESULTAT

Les capitaux propres se présentent de la façon suivante avant affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 :

Capital social ou individuel (DA)	2 452 030 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport…	2 632 840 €
Réserve légale (DD)	271 965 €
Autres réserves	1 916 827 €
Report à nouveau (DH)	19 367 655 €
Résultat de l'exercice (DI)	(214 766) €
Provisions réglementées	289 680 €
TOTAL (DL)	26 716 231 €

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice consistant dans une perte de (214 766) €uros de la façon suivante:

RESULTAT DE L'EXERCICE

Perte	- 214 766 €
Report à nouveau antérieur	19 367 655 €
TOTAL	19 152 889 €

AFFECTATION

- Au report à nouveau : 19 152 889 €
- TOTAL : 19 152 889 €

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES POUR LES TROIS EXERCICES PRECEDENTS

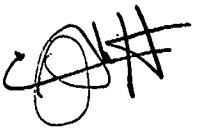
En application de l'article 243bis du CGI, la société présente la distribution des dividendes effectuée sur les trois derniers exercices.

Exercice	Dividendes	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2018	1 041 969 €	332 862 €	709 107 €
2019	0 €	0 €	0 €
2020	0 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CERTIFIE CONFORME

Le Président



KPMG

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS DU SUD-OUEST

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Adresse de correspondance
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac Cedex
France

Auditeurs et Conseils
Associés du Sud-Ouest
37, Boulevard Carnot
47000 Agen

CRESCENDO RESTAURATION S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
CRESCENDO RESTAURATION S.A.S.
Agropole 47310 Estillac

KPMG

AUDITEURS
&
CONSEILS
ASSOCIÉS
DU SUD-OUEST

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Auditeurs et Conseils
Associés du Sud-Ouest
37, Boulevard Carnot
47000 Agen

CRESCENDO RESTAURATION S.A.S.

Siège social : Agropole 47310 Estillac

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A la collectivité des associés de la société CRESCENDO RESTAURATION S.A.S.,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CRESCENDO RESTAURATION S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

En application du décret n°2022-776 du 22 mai 2022 relatif à la régularisation des montants d'aides perçues pour compenser les coûts fixes non couverts des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19, votre société est amenée à devoir restituer une partie des aides comptabilisées dans les produits de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
Le montant de la restitution, calculé en application de ce décret, et non comptabilisé au 31 décembre 2021, s'élève à 793 k€. Celle-ci sera comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2022.

Il n'y a pas d'économie d'impôt à prévoir sur l'exercice 2021 puisque la société étant déficitaire, seul le report déficitaire, report an avant, est majoré de cette même somme, et entraînera potentiellement une économie future de 198 k€ d'impôt sur les sociétés.

Les produits de l'exercice, le résultat net et les capitaux propres sont donc majorés de 793 k€ dans les comptes au 31 décembre 2021.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes A et G de l'annexe des comptes annuels "EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE" et "EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE" concernant les informations relatives aux impacts de la crise sanitaire du Covid-19 et les mesures prises par la société.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les titres de participation et les créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit respectivement à 5.809.958 euros et à 34.532.813 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 18 et 22 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la

société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Les fonds de commerce dont le montant net figurant au bilan du 31 décembre 2021 s'établit à 1.474.044 euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 14 de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, revu les calculs conduisant aux montants de la dépréciation comptabilisée et nous avons vérifié que la note 14 de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac et Agen, le 15 septembre 2022

Les commissaires aux comptes,

KPMG S.A.	Auditeurs et Conseils Associés du Sud-Ouest
	
Aurélie Lalanne	Emilie Metge
Associée	*Associée*

Bilan Actif

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 17/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	848 169	602 488	245 681	352 565
Fonds commercial	2 373 704	899 660	1 474 044	1 499 290
Autres immobilisations incorporelles	13 000		13 000	13 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**3 234 873**	**1 502 148**	**1 732 725**	**1 864 855**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	24 260 690	20 001 089	4 259 601	4 504 753
Installations techniques, matériel et outillage industriel	10 221 694	8 216 966	2 004 727	1 777 558
Autres immobilisations corporelles	4 885 889	4 283 420	602 469	858 302
Immobilisations en cours	415 224		415 224	187 086
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**39 783 497**	**32 501 475**	**7 282 022**	**7 327 698**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	6 049 261	239 303	5 809 958	5 193 943
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	222 594		222 594	218 510
TOTAL immobilisations financières :	**6 271 855**	**239 303**	**6 032 552**	**5 412 453**
ACTIF IMMOBILISÉ	**49 290 224**	**34 242 926**	**15 047 299**	**14 605 006**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	360 880		360 880	333 906
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**360 880**		**360 880**	**333 906**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	153 812		153 812	150 198
Créances clients et comptes rattachés	1 808 030	2 093	1 805 937	1 303 981
Autres créances	39 137 272	400 000	38 737 272	33 774 745
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**41 099 114**	**402 093**	**40 697 021**	**35 228 924**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 202 652		3 202 652	691 663
Disponibilités	3 238 922		3 238 922	2 417 045
Charges constatées d'avance	316 194		316 194	372 603
TOTAL disponibilités et divers :	**6 757 768**		**6 757 768**	**3 481 311**
ACTIF CIRCULANT	**48 217 761**	**402 093**	**47 815 668**	**39 044 141**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**97 507 986**	**34 645 019**	**62 862 967**	**53 649 147**

© Sage

Bilan Passif

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 17/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	2 452 030	2 452 030	2 452 030
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			2 632 840	2 632 840
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			271 965	271 965
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			1 916 827	1 916 827
Report à nouveau			19 367 655	23 806 804
Résultat de l'exercice			(214 766)	(4 439 150)
		TOTAL situation nette :	**26 426 551**	**26 641 317**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			289 680	285 942
		CAPITAUX PROPRES	**26 716 231**	**26 927 259**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			262 192	19 000
Provisions pour charges			917 223	968 042
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**1 179 415**	**987 042**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			23 245 805	15 887 738
Emprunts et dettes financières divers			2 824 833	3 267 450
		TOTAL dettes financières :	**26 070 638**	**19 155 188**
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			1 079	868
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 894 496	2 732 125
Dettes fiscales et sociales			3 429 139	3 707 017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			57 176	13 679
Autres dettes			45 096	125 968
		TOTAL dettes diverses :	**8 425 907**	**6 578 789**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			469 697	
		DETTES	**34 967 321**	**25 734 845**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**62 862 967**	**53 649 147**

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 17/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	15 875 148		15 875 148	20 336 179
Production vendue de services	2 756 162		2 756 162	3 187 915
Chiffres d'affaires nets	**18 631 310**		**18 631 310**	**23 524 094**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 175 137	206 573
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			537 514	536 399
Autres produits			349 385	570 827
PRODUITS D'EXPLOITATION			**26 693 347**	**24 837 893**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			64	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			4 868 702	5 783 835
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(54 502)	115 498
Autres achats et charges externes			9 639 087	9 365 016
TOTAL charges externes :			**14 453 351**	**15 264 349**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			620 723	690 851
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 533 272	10 574 037
Charges sociales			2 884 128	2 728 666
TOTAL charges de personnel :			**13 417 400**	**13 302 703**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 717 370	3 044 195
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				680
Dotations aux provisions pour risques et charges			64 170	128 791
TOTAL dotations d'exploitation :			**2 781 540**	**3 173 666**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			103 920	121 733
CHARGES D'EXPLOITATION			**31 376 934**	**32 553 302**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**(4 683 587)**	**(7 715 409)**

© Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CRESCENDO RESTAURATION

Période du 01/01/21 au 31/12/21
Edition du 17/05/22
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(4 683 587)**	**(7 715 409)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	3 062 485	3 457 706
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	321 179	265 391
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 133 686	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 517 351	**3 723 097**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		467 683
Intérêts et charges assimilées	39 703	37 495
Différences négatives de change		1 614
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	39 703	**506 792**
RÉSULTAT FINANCIER	**4 477 648**	**3 216 305**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(205 939)**	**(4 499 104)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	265 281	499 840
Produits exceptionnels sur opérations en capital	461 293	334 992
Reprises sur provisions et transferts de charges	706 339	62 752
	1 432 914	**897 585**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187 664	226 265
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 139 309	269 456
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	115 817	351 889
	1 442 790	**847 610**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(9 877)**	**49 975**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(1 050)	(9 979)
TOTAL DES PRODUITS	**32 643 612**	**29 458 575**
TOTAL DES CHARGES	**32 858 378**	**33 897 725**
BÉNÉFICE OU PERTE	**(214 766)**	**(4 439 150)**

© Sage

SAS CRESCENDO RESTAURATION

Agropole

47310 ESTILLAC

ANNEXE

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

SOMMAIRE

A-FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Evénements principaux de l'exercice

Note N° 1 : Création et prise de participation dans la société : SAS GMREST
Note N° 2 : Apport du fonds de commerce à la société CATH M
Note N° 3 : Prise de participation à 80% de la SAS CATH M
Note N° 4 : Prise de participation dans la société TOMMYS CITY TLS SAS
Note N° 5 : Rachat des 0.40 % de la SAS SAUMURBCD
Note N° 6 : Cession actions de la SAS LE FOURNIL DE JULES à DAXREST
Note N° 7 : Fermetures de 5 établissements en 2021
Note N° 8 : Cession du fonds de commerce de Guéret à la SAS SECLINREST
Note N° 9 : Provision pour dépréciation des comptes courants des sociétés SAS VOIREST, SAS SECLINREST et SAS AUDEREST
Note N° 10 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet, Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur Rhône, St-Brice et Castelculier

B-PRINCIPES-REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

Bilan actif

Note N° 11 : Tableau des immobilisations
Note N° 12 : Tableau des amortissements
Note N° 13 : Fonds de commerce
Note N° 14 : Provision pour dépréciation du fonds de commerce
Note N° 15 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux
Note N° 16 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux
Note N° 17 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation
Note N° 18 : Liste des filiales et participations
Note N° 19 : Entreprises liées
Note N° 20 : Evaluation des stocks
Note N° 21 : Actif circulant - Classement par échéance
Note N° 22 : Dépréciation des comptes-courants
Note N° 23 : Charges constatées d'avance

Bilan passif

Note N° 24 : Tableau de variation des capitaux propres
Note N° 25 : Capital
Note N° 26 : Accroissement de la dette future d'impôts
Note N° 27 : Engagements pris en matière de retraite
Note N° 28 : Provisions pour risques et charges
Note N° 29 : Dettes financières - Classement par échéance
Note N° 30 : Autres dettes - Classement par échéance
Note N° 31 : Charges à payer

D-INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 32 : Ventilation du chiffre d'affaires
Note N° 33 : Ventilation de l'effectif moyen de l'Entreprise
Note N° 34 : Transfert de charges
Note N° 35 : Résultat financier
Note N° 36 : Résultat exceptionnel

E-ENGAGEMENTS

Note N° 37 : Engagements donnés
Note N° 38 : Honoraires des commissaires aux comptes

F-DIVERS

Note N° 39 : Points de fidélité
Note N° 40 : Divers
Note N° 41 : Gestion Trésorerie

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 42 : Mise en location-gérance du site de Gujan-Mestras
Note N° 43 : Crise COVID-19
Note N° 44 : Rénovation du site de Bourg de Péage

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

A – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

La poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et la prorogation de l'état d'urgence sanitaire promulgué par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 jusqu'au 31 juillet 2022 constituent un événement de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

La société a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents de la crise Covid-19 sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est l'une des deux approches recommandées par l'Autorité des Normes Comptables dans ses recommandations et observations du 18 mai 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020.

En raison de la nature de son activité, l'entreprise a dû fermer ses établissements sur une partie de l'année 2021 et a été impactée par la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 août 2021, avec pour conséquence une perte significative de chiffre d'affaires sur l'exercice :

- Fermeture du 1er Janvier 2021 au 9 juin 2021, soit une perte de CA de - 93% vs 2019 et - 85% vs 2020.

Dans ce contexte, les effets principaux de l'évènement Covid-19 et les mesures prises par la Société pour faire face à la crise engendrée par la pandémie se sont manifestés par :

- La mise en place d'un programme de réduction de coûts au niveau de la société et du Groupe ;
- Un recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ayant donné lieu à indemnisation pour un montant de 3 366 837 € ;
- Le maintien du référencement UBER/DELIVEROO pour livraison et de la mise en place du Click & Collect ;
- Une demande d'exonération du loyer commercial et des charges, jusqu'à la cessation de la période d'empêchement, sans aucune pénalité liée à la fermeture ni aux éventuelles adaptations et/ou restrictions nécessaires pour assurer l'exploitation du restaurant : L'accompagnement a été obtenu au titre de 2021, pour un montant de 289 841 € ;
- La société a déposé une demande au titre de l'aide exceptionnelle à la prise en charge des coûts fixes au titre de l'année 2021 qui a donné lieu à un versement de 5 396 685 €.

Il convient de noter que 2 prêts garantis par l'Etat ont été obtenus par la société CRESCENDO RESTAURATION, d'un montant de 9 M€ en 2020 et 9 M€ en 2021.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

La société CRESCENDO RESTAURATION a bénéficié du dispositif aux fonds de solidarité mis en place par le Gouvernement au titre du mois de janvier 2021 à août 2021 pour un montant de 1.6 M€ soit 200 K€ mensuel, correspondant au plafond mensuel pour cette aide.

Enfin, la société BCDREST a octroyé un avoir de -25% à titre commercial sur la redevance de marque pour un montant de 2 959 €.

La société a donné congés courant décembre 2020 aux bailleurs pour les sites suivants : Lescar, Bon-Encontre et Chasse sur Rhône, avec une date d'effet au 30 juin 2021. Le fonds de commerce de ces établissements est complétement déprécié au 31 décembre 2020 comme précisé en note N°14. De plus, une dépréciation des immobilisations corporelles a été effectuée pour ne conserver au 31 Décembre 2020 qu'une valeur nette comptable correspondant à la dotation aux amortissements à comptabiliser sur le premier semestre 2021.

Note N° 1 : Création et prise de participation dans la société : SAS GMREST

La société détient à 100 % le capital de la SAS GMREST créée en 2021.

Note N° 2 : Apport du fonds de commerce à la SAS CATH M

Apport du fonds de commerce exploité sous l'enseigne ALBH sis à BARBEREY ST SULPICE (10) à la société CATH M par acte signé le 1 Juin 2021.

Note N° 3 : Prise de participation à 80% de la SAS CATH M

La société s'est vu attribuer 200 actions en rémunération de son apport en nature du 1 Juin 2021 et elle a acheté 40 actions le 5 Juin 2021. Elle détient donc 80 % de la société CATH M.

Note N° 4 : Prise de participation dans la société TOMMYS CITY TLS SAS

La société a pris, comme autorisé lors du conseil d'administration du 24/11/2020, une participation à hauteur de 160 000 € auprès de la SAS TOMMY'S CITY TLS créée en 2021, détenant ainsi 33.33 % de cette société.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 5 : Rachat des 0.40 % de la SAS SAUMURBCD

Rachat des 0.40% de titres de la SAS SAUMURBCD en date du 30/06/2021. Détention à 100%.

Note N° 6 : Cession actions de la SAS LE FOURNIL DE JULES à DAXREST

Suite au PV du Conseil d'administration en date du 12/11/2021, cession de 100 % des actions de la SAS LE FOURNIL DE JULES à la SAS DAXREST en date du 30/12/2021.

Note N° 7 : Fermetures de 5 établissements en 2021

La société a dû procéder à la fermeture de 3 établissements au 30 Juin 2021 : Castelculier, Lescar, Thionville et 2 au 30 Septembre 2021 : Bourgoin et Fouesnant.

Note N° 8 : Cession du fonds de commerce de Guéret à la SAS SECLINREST

Cession du fonds de commerce Crescendo de Guéret (23) à la SAS SECLINREST en date du 31/12/2021.

Note N° 9 : Provisions concernant les comptes-courants des sociétés : SAS VOIREST, SAS SECLINREST ET SAS AUDEREST

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS VOIREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 50 000 €. Elle est maintenue en 2020. La provision a été reprise en totalité au 31/12/21.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS SECLINREST a été constituée pour 294 548 € en 2017 augmentée en 2018 d'un montant de 186 014€, en 2019 de 219 477 €, et augmentée en 2020 de 167 863 € portant le montant total de la provision pour dépréciation du compte courant au 31 Décembre 2020 à 867 722 €, soit 100 % de la créance en compte-courant de la société. La provision a été reprise en totalité au 31/12/2021.

Une provision pour dépréciation du compte-courant de la SAS AUDEREST a été constituée au 31 Décembre 2019 pour 100 000 €. Elle est augmentée en 2020 d'un montant de 300 000 € portant le montant total de la provision pour dépréciation du compte-courant à 400 000 €. Elle est maintenue au 31/12/2021.

Note N° 10 : Provisions pour dépréciation des fonds de commerce de Perpignan Canet , Cluses, Château-Thierry, Hauconcourt, La teste, Lescar, Chasse sur Rhône, et Castelculier

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de l'établissement de Perpignan Canet constatée en 2009 pour 121 583 € et reprise pour un montant de 58 363 € en 2010, portée à 80 000 € en 2011, portée à 151 686 € en 2012, maintenue en 2014, a été ramenée à 115 000 € en 2015. Elle est maintenue depuis.

La provision pour dépréciation du fonds de commerce de Cluses constituée en 2010 pour un montant de 75 000 € est maintenue depuis.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Château-Thierry a été constituée en 2013 pour un montant de 20 000 €. Une reprise de 19 000 € a été effectuée en 2014, portant la provision à 1 000 €. La provision a été ramenée à 20 000 € en 2015 et maintenue depuis.

Suite à la TUP avec la SAS MAIZIEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Hauconcourt pour un montant de 500 000 € en 2013. Une reprise de 98 000 € a été effectuée en 2014, ramenant la provision à 402 000 €. Une reprise de 152 000 € a été effectuée en 2015, ramenant la provision à 250 000 €. Elle est maintenue en 2018. Une provision complémentaire de 100 000 € a été effectuée au 31/12/2019 portant la provision à 350 000 €. Elle est maintenue depuis.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de La Teste a été constituée en 2014 pour un montant de 63 407 €. Une provision de 166 593 € a été effectuée amenant la provision à 230 000 €. Celle-ci est maintenue en 2018 et en 2019. Une provision complémentaire de 13 925 € a été effectuée au 31 Décembre 2020 portant la provision pour dépréciation à 243 925 €. Elle est maintenue en 2021.

Suite à la fusion-absorption de la SAS CHASSEREST, on a une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Chasse sur Rhône pour un montant de 95 735 €, qui est maintenue depuis.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Lescar a été constituée en 2015 pour un montant de 55 000 €. Elle a été portée à 135 000 € en 2016, à 211 148 € en 2018 et à 311 148 € en 2019. Elle est maintenue à 311 148 € au 31 Décembre 2020. Suite à la fermeture de l'établissement au 30/06/2021, la provision a été reprise en totalité.

Une provision pour dépréciation du fonds de commerce de Castelculier a été constituée au 31 Décembre 2020 pour un montant de 38 112 €, correspondant à 100% du fonds de commerce. Suite à la fermeture de l'établissement au 30/06/2021, la provision a été reprise en totalité.

Ces provisions ont été comptabilisées par le résultat exceptionnel.

Le montant des dépréciations du fonds commercial inscrit au bilan au 31 Décembre 2021 se décompose comme suit :

- Perpignan Canet 115 000 €
- Cluses 75 000 €
- Château-Thierry 20 000 €
- Hauconcourt 350 000 €
- La Teste 243 925 €
- Chasse 95 735 €

B – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par la réglementation française en vigueur, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2018-01)

C – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BILAN ACTIF

Note N° 11 : Tableau des immobilisations

Tableau 2054, tableau joint
Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Note N° 12 : Tableau des amortissements

Tableau 2055, tableau joint

Note N° 13 : Fonds de commerce

Le montant des fonds de commerce au 31/12/2021 pour 2 373 702 € est constitué par :

Brive acheté le	29/05/1998	410 240 €
La teste acheté le	29/05/1998	343 925 €
Perpignan acheté le	10/03/2002	151 687 €
Libourne acheté le	10/03/2002	263 279 €
Orvault acheté le	04/02/2003	54 995 €
St Brice acheté le	30/04/2006	27 831 €
Cluses acheté le	31/12/2006	75 000 €
Saumur acheté le	15/08/2011	130 000 €
Château-Thierry acheté le	06/06/2011	20 000 €
Hauconcourt	01/01/2013	600 000 €
Chasse sur rhône	01/01/2015	95 735 €
Carcassonne ALBH	30/12/2019	10 000 €
Aurillac ALBH	30/12/2019	50 608 €
Besançon ALBH	30/12/2019	10 000 €
Valence ALBH	30/12/2019	10 000 €
Bourg de péage ALBH	30/12/2019	10 000 €
Albertville ALBH	30/12/2019	10 000 €
Albertville CDB	30/12/2019	85 000 €
Chalon ALBH	28/12/2020	12 600 €
Chalon CDB	28/12/2020	2 800 €

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 14 : Provision pour dépréciation du fonds du commerce

Les modalités d'application de la méthode de valorisation des fonds de commerce sont les suivantes :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

 Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.
- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif actualisé.

Lors de changement de concept ou de l'acquisition d'un fonds de commerce, il convient d'attendre au moins 3 exercices afin de pouvoir valoriser.

A la clôture de l'exercice, la valeur activée du fonds de commerce au bilan est comparée à ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Au 31 Décembre 2009, une provision sur les fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée de 121 583 €.

Au 31 Décembre 2010, une reprise sur provision sur les fonds de commerce de Perpignan Canet a été effectuée de 58 363 € et une provision sur le fonds de commerce de cluses a été constituée pour 75 000 €.

Au 31 Décembre 2011, une provision sur le fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée pour 16 780 €.

Au 31 Décembre 2012, une provision sur le fonds de commerce de Perpignan Canet a été constituée pour 71 686 €.

Au 31 Décembre 2013, une provision sur le fonds de commerce de Château-Thierry a été constituée pour 20 000 €. Suite à TUP avec la SAS MAIZIEREST, nous avons constaté une provision sur le fonds de commerce de Hauconcourt d'un montant de 500 000 €.

Au 31 Décembre 2014, une provision sur le fonds de commerce de La teste a été comptabilisée pour 63 407 €. Des reprises sur provision sur les fonds de commerce de Château-Thierry et Hauconcourt ont été effectuées pour respectivement 19 000 € et 98 000 €.

Au 31 Décembre 2015, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour La teste, Château-Thierry et Lescar. Ainsi sur l'exercice, des dotations exceptionnelles de, respectivement 166 593 €, 19 000 € et 55 000 €, ont été comptabilisées.

Des reprises sur provision sur les fonds de commerce de Hauconcourt et Perpignan Canet ont été effectuées, pour respectivement 152 000 € et 36 686 €.

Le fonds de commerce de Chasse sur Rhône fait l'objet d'une dépréciation pour 95 735 € depuis le 31/12/2014. La dépréciation de ce fonds de commerce est liée à la fusion. Pas de dotation à ce titre dans les comptes au 31/12/2015.

Au 31 Décembre 2016, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 80 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2018, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 76 148 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2019, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Lescar. Une dotation exceptionnelle de 100 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2019, le goodwill ainsi calculé est inférieur à la valeur du fonds de commerce pour Hauconcourt. Une dotation exceptionnelle de 100 000 € a été comptabilisée.

Au 31 Décembre 2020, une dépréciation pour fonds de commerce pour Castelculier a été constatée d'un montant de 38 112 €.

Au 31 Décembre 2020, une dépréciation pour fonds de commerce pour La teste a été constatée d'un montant de 13 925 €.

Au 31 Décembre 2021, il n'y a aucune nouvelle constatation de dépréciation de fonds de commerce.

Note N° 15 : Immobilisations incorporelles – mouvements principaux

	Investissements (en €)
Logiciels	7 536

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 16 : Immobilisations corporelles - Mouvements principaux

Les investissements sont pour beaucoup dans les rénovations des sites suivants :

-besancon château farine
-valence sud
-besançon valentin

et sont notamment représentés par :

	Montants (en €)	
	Investissements	Crédit-bail
Constructions s/sol d'autrui	1 705 625	
Matériel et outillage	1 271 784	
Inst.gles, agenc.	31 150	
Matériel bureau et informatique	87 444	
Materiel transport		
En cours	245 822	

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent principalement à

- Cession à CATH M le 01/06/21
- Cession à SECLINREST le 31/12/21
- Fermeture des 5 établissements : castelculier, lescar, thionville, bourgoin et fouesnant
- Mise au rebut suite à travaux de rénovation : château farine et valence sud.

Les immobilisations en cours concernent essentiellement le chantier de Bourg de Péage dont l'ouverture est prévue en 01/22 pour 245 822 €.

Note N° 17 : Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Amort. Economiques	Amort. fiscaux
Construction s/sol d'autrui	Linéaire 3 à 10 ans	idem
Matériel et outillage	Linéaire 3 à 5 ans	idem

Installations et agenc.div.	Linéaire 5 ans	Idem
Matériel de bureau	Linéaire 3 à 5 ans	idem
Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 10 ans	Idem
Matériel de transport	Linéaire 4 ans	Idem

Note N° 18 : Liste des filiales et participations

Sociétés Filiales (+ 50%)	Capitaux propres	Capital Détenu En %	VNC Titres détenus	CA HT Dern. Ex. clos	Résultat Net dern. clos	Dividendes Encaissés Au cours ex.
SAS VOIREST	(401 154)	**79.98**	60 964	333 976	(65 814)	
SAS THIERREST	83 841	**80**	60 000	819 041	1 338	206 440
SAS SNREST	(216 317)	**80**	45 001	1 240 178	(63 218)	
SAS BEAUNEREST	(74 030)	**80**	60 000	619 296	(71 898)	
SARL SALAISEREST	94 225	**100**	313 799	794 136	(67 067)	
SARL DRAGREST	(12 894)	**99.95**	109 930	385 743	(32 956)	
SAS PAMREST	103 841	**79.98**	359 977	904 561	9 641	289 080
SAS NANTEREST	(1 629 261)	**100**	60 001	932 641	(348 914)	
SAS ROCHEREST	179 236	**70**	52 500	1 260 399	96 734	403 465
SAS DAXREST	115 832	**80**	60 000	2 125 373	33 325	308 130
SAS VESOULREST	132 535	**80**	60 000	1 140 631	49 567	347 000
SAS ANCENIREST	315 702	**70**	52 500	1 006 258	132 611	335 557
SAS FRANCHEVILLEREST	66 184	**70**	52 500	605 815	(16 317)	211 620
SAS OLEREST	105 678	**70**	52 500	784 163	23 176	217 250
SAS PORNICREST	113 028	**100**	188 745	719 292	(18 994)	
SAS BERGERACREST	(137 079)	**80**	132 104	661 989	(11 531)	
SAS CERNAYREST	(85 893)	**100**	164 497	742 733	(65 675)	
SAS SECLINREST	(908 304)	**100**	65 000	2 211	(34 959)	
SAS AUDEREST	(618 111)	**100**	239 303	354 668	(98 982)	
SAS SAINTGILREST	257 150	**70**	52 500	1 597 320	174 638	388 528
SAS BRESSEREST	115 866	**70**	52 500	986 475	28 493	240 000

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

SAS MONTLUCONREST	7 356	**100**	75 000	508 637	(41 702)	
SAS ROMOREST	(382 789)	**100**	75 000	399 025	(86 814)	
SAS BCDREST	849 663	**79.93**	119 900	4 054 012	684 658	917 370
SCI CRESC.IMMOBILIER	1 150 270	**100**	2 000 999	2 090 730	85 865	
SAS CAHORSREST	(197 103)	**80**	60 000	684 602	(57 583)	
SCI J ETJ IMMOB.	55 660	**99.90**	999	567 124	100 574	
SAS ADOUREST	(32 020)	**80**	4 966	532 237	(59 088)	14 195
SAS PAUBCD	(180 233)	**60**	15 000	1 528 958	62 392	
SAS ARGELESREST	343 234	**83.55**	264 115	812 865	19 787	109 980
SAS BELFORTREST	(421 440)	**100**	250 361	1 020 966	(426 661)	
SAS BORDEAUX BCD	(621 324)	**100**	1 000	478 545	(131 634)	
SAS LE PIAN BCD	(867 913)	**100**	75 000	837 534	(169 858)	
SAS ST JEAN BCD	(772 247)	**100**	25 000	929 145	(95 877)	
SAS LYON BCD	(438 785)	**100**	10	639 494	(34 366)	
SAS TARBES BCD	55 408	**80**	20 000	1 444 307	25 146	60 000
SAS MANOSQUE BCD	(932 931)	**100**	6 001	280 263	(133 626)	
SAS THONONREST	16 959	**100**	129 037	517 323	(113 123)	
SAS STHERBLAINREST	(768 052)	**100**	1 000	332 076	(171 647)	
SAS SAUMUR BCD	(669 731)	**100**	3 051	327 934	(203 262)	
SAS LAVALREST	(253 836)	**80**	20 000	1 702 924	(104 487)	
SAS BELLE ETOILE BCD	(344 620)	**70**	17 500	1 192 983	(128 771)	
SAS POITIERS BCD	(631 614)	**100**	25 000	651 213	(411 546)	
SAS BREST BCD	(719 242)	**100**	25 000	614 246	(528 217)	
SAS CLERMONT BCD	(169 151)	**100**	25 000	634 578	(167 232)	
SAS ST ETIENNE BCD	(506 471)	**100**	25 000	382 808	(304 932)	
SAS PORNICBCD	(399 843)	**80**	20 000	1 289 203	(424 843)	
SAS BOEREST	(378 318)	**100**	25 000	208 812	(189 638)	
SAS NIMES BCD	(320 097)	**80**	20 000	727 349	(353 877)	
SAS BEZIERS BCD	(183 678)	**100**	25 000	164 818	(208 554)	
SAS CATH M	132 102	**80**	240 000	559 567	(180 026)	76 516
SAS TOMMY'S CITY TLS	372 527	**33.33**	160 000	649 700	(107 473)	
SAS GMREST		**100**	1 000			

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Les titres des filiales dont la situation nette est négative font l'objet d'un test de dépréciation. Sont concernées au titre de l'exercice 2020 : NANTEREST, SNREST, VOIREST, AUDEREST, ROMOREST, SECLINREST, PAUBCD et CAHORSREST.

Méthode : Il convient de calculer la situation nette de la filiale à la fin de l'exercice suivant, Si la situation nette continue de se détériorer, il convient de provisionner les titres, Si la situation nette s'améliore, il convient de calculer la valeur économique de la filiale.

L'application de cette méthode entraine la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de la totalité des titres détenus dans les filiales concernées par le résultat financier.

A la fin de l'exercice 2014, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de TIGNIEUREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2015, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de VOIREST pour 60 964 €.

A la fin de l'exercice 2016, une provision pour dépréciation a été constatée sur les Titres de RENNESREST de 60 000 €. Il a été repris à hauteur de 10 964 € la provision pour dépréciation de la SAS VOIREST.

A la fin de l'exercice 2017, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de AUDEREST pour 42 291 €, SECLINREST pour 60 000 € et VOIREST pour 10 964 €.

A la fin de l'exercice 2018, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de ROMOREST pour 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2019, une provision pour dépréciation a été constatée sur les titres de SECLINREST pour 5 000 €, AUDEREST pour 197 012 € et PAUBCD pour 15 000 €.

Les provisions concernant les SAS RENNESREST et TIGNIEUREST, sociétés fusionnées en 2019, sont neutralisées, respectivement pour 60 000 € et 75 000 €.

A la fin de l'exercice 2020, aucune nouvelle dépréciation de titres n'a été comptabilisée.

A la fin de l'exercice 2021, les provisions pour dépréciation des SAS VOIREST, SECLINREST, ROMOREST et PAUBCD ont été reprises en totalité.

Note N° 19 : Entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises liées
Clients et comptes rattachées	(104 099)
Autres créances	34 532 813
Fournisseurs et comptes rattachés	33 220
Autres dettes	2 436 510
Charges financières	5 658
Produits financiers (hors dividendes)	319 328

Note N° 20 : Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

Note N° 21 : Actif circulant - Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Note N° 22 : Dépréciation des comptes-courants

Les comptes- courants des filiales dont la situation nette est négative et qui sont au-delà de leur seconde année d'exploitation font l'objet d'un test de dépréciation.

A partir de la 3° année d'exploitation pleine, on calcule la valeur des titres détenus par CRESCENDO RESTAURATION.

Lors de changement de concept, il convient d'attendre au moins trois exercices afin de pouvoir valoriser.

Au cours de l'exercice, il y a eu un changement des modalités d'application de la méthode de valorisation des comptes-courants tel que décrit ci-dessous :

- Méthode DCF :
 - La valeur de la société est estimée en fonction de la rentabilité future qu'elle a des chances de dégager, compte tenu de ses flux financiers et économiques.
 - La méthode consiste à déterminer le montant des flux de trésorerie futurs puis à actualiser les futurs profits.

Ces deux étapes permettent de déterminer la valeur actuelle de la société. Cela permet de mettre en évidence des hypothèses de valorisation (croissance, rentabilité, investissement) sur une longue période puisque les flux de trésorerie sont modélisés sur plusieurs années.

- Méthode Multiple EBITDA :
 - La valorisation est définie comme étant égale à l'EBITDA normatif actualisé.
 - On applique ensuite un coefficient de valorisation de 4 sur l'EBITDA normatif actualisé.

A la clôture de l'exercice, la valeur des titres et des comptes-courants est comparée à la valeur des fonds propres et des comptes-courants obtenue avec ces deux méthodes de valorisation : DCF & Multiple EBITDA. Le cas échéant, on comptabilise une provision pour dépréciation.

Le cas échéant, une provision est comptabilisée à hauteur de la différence.

Si la valeur des titres est égale à 0, il convient ensuite de déprécier le compte-courant.

Au titre de l'exercice 2021 : aucune filiale n'est concernée.

Au 31 décembre 2009, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de la SAS PORNICREST d'un montant de 200 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 200 000 €.

Au 31 décembre 2010, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants des SAS PORNICREST pour 260 000 €, MAIZIEREST pour 1 000 000 €, SNREST pour 160 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 1 420 000 €.

Au 31 décembre 2011, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS SNREST pour 30 000 €, soit une charge financière de 30 000 €.

Au 31 décembre 2012, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les compte-courants de la SAS TIGNIEUREST pour 150 000 €, soit une charge financière de 150 000 €.

Au 31 décembre 2013, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 300 000 €, de la SAS SNREST pour 2 500 €, soit une charge financière de 302 500 €.

Au 31 décembre 2014, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 125 000 €, de la SAS SNREST pour 90 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 35 000 €, de la SAS CHASSEREST pour 111 000 €, soit une charge financière de 361 000 €.

Au 31 Décembre 2015, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SAS VOIREST pour 185 000 €, de la SAS TIGNIEUREST pour 100 000 €, soit une charge financière de 285 000 €.

Au 31 Décembre 2016, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur les comptes-courants de la SARL SOLOREST pour 10 000 €, de la SAS CHATEAUGIREST pour 400 000 €, soit une charge financière de 410 000 €.

Au 31 Décembre 2017, le test de dépréciation entraine la constitution d'une provision sur le compte-courant de SECLINREST pour 294 548 €, soit une charge financière sur l'exercice de 294 548 €.

Au 31 Décembre 2018, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 186 014 € et de la SAS RENNESREST pour 50 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 236 014 €.

Au 31 Décembre 2019, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 219 477 €, de la SAS VOIREST pour 50 000 € et de la SAS AUDEREST pour 100 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 369 477 €.

La provision concernant la SAS TIGNIEUREST, société fusionnée en 2019, est neutralisée pour 50 000 €.

Au 31 Décembre 2020, le test de dépréciation entraîne la constitution d'une provision sur les comptes courants de la SAS SECLINREST pour 167 683 €, et de la SAS AUDEREST pour 300 000 €, soit une charge financière sur l'exercice de 467 683 €.

Au 31 Décembre 2021, aucun compte-courant n'a fait pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Note N° 23 : Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

BILAN PASSIF

Note N° 24 : Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	2 452 030			2 452 030
Primes, réserves	4 821 633			4 821 633
Report à nouveau	23 806 804		4 439 149	19 367 655
Résultat	(4 439 150)	(214 766)	(4 439 150)	(214 766)
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	285 942	3 738		289 680
Autres				
TOTAL	26 927 259	(211 028)	(1)	26 716 232

Note N° 25 : Capital

Mvts des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début ex.	694 647	3.53	2 452 030
Titres en fin exercice	694 647	3.53	2 452 030

Note N° 26 : Accroissement de la dette future d'impôts

Suite à l'échange de titres lors de la fusion-absorption, des plus-values en sursis d'imposition sont constatées :

Plus-values en sursis : 2 444 K€

Note N° 27 : Engagements pris en matière de retraite

Les engagements de départ en retraite sont calculés annuellement conformément aux dispositions de la convention collective de la restauration et à la recommandation du CNC du 7 Novembre 2013 (ANC 2013.02).

Les principales hypothèses retenues pour le calcul sont :

Age de départ à la retraite 62 ans

Le taux Iboxx n'étant plus disponible, l'indice de référence est désormais le taux de Bloomberg.

Actualisation au taux de 0.88 %
Taux de charges sociales de 43 % pour les salariés et 47 % pour l'encadrement.
La table de mortalité correspond à la bas INSEE de 2018.

Le montant total des engagements existants au 31 Décembre est enregistré au passif du bilan dans un compte de provision pour la somme de 917 223 € charges sociales incluses. L'incidence sur le compte de résultat est la variation des engagements, soit (50 819 €).

Note N° 28 : Provisions pour risques et charges

	Montant Début Ex.	Dotation exercice	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Montant Fin Ex.
Prov. Litiges salariaux	19 000	183 010	13 500		188 510
Autres provisions	0	73 682	0		73 682
Total	19 000	256 692	13 500		262 192

Note N° 29 : Dettes financières - Classement par échéance

Rubrique	Total	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 245 805	1 395 116	21 412 139	438 550
Groupe et associés	2 663 608	2 663 608		

Note N° 30 : Autres dettes - Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

Note N° 31 : Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès ets crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Fournisseurs	1 654 524
Dettes fiscales et sociales	2 775 314
Fournisseurs immobilisations	56 160
Totaux	4 485 998

D – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note N° 32 : Ventilation du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires

• Recettes restaurant	15 875 148
• Produits des services	2 756 162
TOTAL	**18 631 310**

Note N° 33 : Effectif moyen au 31 Décembre

Personnel salarié

• Cadre	57
• Agents de maîtrise et techniciens	89
• Employés	467
• Apprenti	24
TOTAL	**637**

Note N° 34 : Transfert de charges

Les transferts de charges pour 409 025 € représentent les avantages en nature pour 362 575 €, la prise en charge de la formation par le Fafih pour 10 521 €, des remboursements indemnités journalières pour 32 804 € et des remboursements assurances pour 3 125 €.

Note N° 35 : Résultat financier

Le résultat financier sur l'exercice s'élève à 4 477 648 € contre 3 216 305 € en 2020.

Il est composé comme suit :

Produits financiers	**4 517 351**
Dividendes filiales	3 062 485
Autres produits financiers	1 851
Intérets C/C groupe	319 328
Reprise s/prov. dép. élts financiers	215 965
Reprise s/Prov. Dépréc. Comptes-courants	917 722
Charges financières	**39 703**
Dot. Prov. Dépréc. Immob.Financières	0
Dot. Prov. Dépréc. Comptes-courants	0
Intérêts emprunt	33 360
Intérêts comptes-courants	6 837
Intérêts bancaires	(494)
Vrai mali de fusion	0
Pertes s/créances ratt. Participations	0
Pertes de change	0

Note N° 36 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel sur l'exercice s'élève à (9 877) € contre 49 975 € sur 2020.
Il est composé comme suit :

Produits exceptionnels	**1 432 913**
Produits cession immobilisations	461 292
Produits cession immobilisations financières	1
Dégrèvements d'impôts	38 813
Produits exceptionnels divers	16 771
Produits sur ex.antérieurs	187 843
Reprises amortissements dérogatoires	112 080
Rentrée sur créances amorties	21 853
Reprise prov. Dép. exceptionnelles	349 260
Reprise prov. Dép. exceptionnelles immos	245 000
Charges exceptionnelles	**1 442 790**
Dot. Prov dép. excep	0
VNC des éléments actifs cédés	1 138 309
VNC des immobilisations financières cédés	1 000
Malis s/rachat actions propres	0
Charges except. sur ex. antérieurs	173 039
Amortissements dérogatoires	115 817
Pénalités, amendes fiscales	3 273
Autres charges excep gestion	11 352
Dotations provisions pour dépréc.excep. Fonds de Com.	0
Dotations provisions pour dépréc.excep. immos corporelles	0

E-ENGAGEMENTS

Note N° 37 : Engagements donnés

Nantissement Fonds de Commerce

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 400 000 €, durée 7 ans, signature le 20 Janvier 2015. Décaissement le 11/02/15. 1° échéance trimestrielle : 31/5/17-Fin 28/02/23. Garantie : retenue de garantie de 20 000 € bpifrance financement.
Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 100 000 €.

Emprunt auprès du CIC d'un montant de 1 000 000 €, durée 5 ans, signature le 27 Octobre 2017.Décaissements les 18/12/17 pour 340 839 € et 21/12/17 pour 458 658 € - 1° échéance mensuelle le 5 Février 2018 - Fin 5/12/2023. Il reste 200 000 € à débloquer. Garantie : nantissement du compte ouvert au CIC. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 255 304 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 28 Septembre 2018. Décaissement le 1 Octobre 2018. 1° échéance mensuelle : 1/11/18- Fin 1/10/2024. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 285 580 €.

Emprunt auprès de BPI France d'un montant de 500 000 €, durée 5 ans, signature le 24 Octobre 2018. Décaissement le 7/11/2018. 1° échéance mensuelle : 31/12/2018- Fin 30/11/2024. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 291 667 €.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2 050 000 €, durée 5 ans, signature le 20 Mars 2019. Décaissement le 25 Mars 2019. 1° échéance mensuelle : 25/04/19- Fin 25/10/2024. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 1 296 567 €.

Emprunt auprès du LCL d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 21 Novembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 23/1/20- Fin 23/12/2027. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 859 714 €.

Emprunt auprès de la BNP d'un montant de 1 500 000 €, durée 7 ans, signature le 10 Décembre 2019. Décaissement le 20 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 10/01/20- Fin 10/12/2027. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 1 288 554 €.

Emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 €, durée 7 ans, signature le 5 Décembre 2019. Décaissement le 23 Décembre 2019. 1° échéance mensuelle : 25/01/20- Fin 25/07/2027. Le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 851 085 €.

La société a prorogé l'ensemble des emprunts en cours de 12 mois, sauf BNP 14 mois et CREDIT AGRICOLE 7 mois.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

La société a contracté en 2020 des emprunts PGE COVID 19 auprès des établissements suivants :

Emprunt LCL d'un montant de 1 500 000 € le 22/04/2020 FIN 04/2023

Emprunt BNP d'un montant de 2 300 000 € le 24/04/2020 FIN 04/2025

Emprunt CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 1 809 000 € le 05/05/2020 FIN 04/2023

Emprunt SOCIETE GENERALE d'un montant de 1 900 000 € le 27/04/2020 FIN 04/2023

Emprunt CREDIT AGRICOLE d'un montant de 1 500 000 € le 04/05/2020 FIN 05/2023

12 mois après le décaissement initial, la société a opté pour un amortissement sur 24 mois avec différé de 12 mois remboursable en une annuité soit en Avril 2023.

L'ensemble des partenaires ont été traités de manière identique.

La société a contracté en 2021 des emprunts PGE COVID 19 auprès des établissements suivants :

Emprunt LCL d'un montant de 2 000 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt BNP d'un montant de 1 500 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt CAISSE D'EPARGNE d'un montant de 2 000 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt SOCIETE GENERALE d'un montant de 1 500 000 € le 22/02/2021 FIN 02/2025

Emprunt CREDIT AGRICOLE d'un montant de 2 000 000 € le 22/02/2021 FIN 03/2025

Soit un total de 9 000 000 €.

Caution solidaire

Sociétés	Organismes	Capital restant au 31/12/21
Crescendo Immobilier	BNP	4 523 883
Crescendo Immobilier	Caisse d'épargne	3 655 575
Crescendo Immobilier	Société Générale	4 568 028
SAUMURBCD	Crédit mutuel	66 193
TOTAL		12 813 679

Note N° 38 : Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC1	CAC2
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal	33 800 €	20 245 €

F-DIVERS

Note N° 39 : Points de fidélité

Les points de fidélité sont constatés en réduction du chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur conversion par les clients. Si la totalité des points de fidélité venait à être converti, l'engagement pris vis-à-vis des clients représente une valeur de 52 363 € en équivalent prix de revient.

Note n° 40 : Divers

- Produits financiers : Aucun produit financier n'a été constaté d'avance.
- Rémunérations allouées au titre de l'exercice : Il est impossible de mentionner le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration sans donner des renseignements de nature à révéler l'identité du bénéficiaire.

Note n° 41 : Gestion Trésorerie

La Société a mis en place une convention de gestion de la trésorerie centralisée avec les sociétés Filles.

G-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Note N° 42 : Mise en location-gérance du site de Gujan-Mestras

Le site de Gujan-Mestras sera en location-gérance à compter du 1 Janvier 2022, avec la SAS GMREST, pour un an.

SAS CRESCENDO RESTAURATION Du 1/1/2021 au 31/12/2021

Note N° 43 : Crise COVID-19

A la date d'arrêté des comptes, la crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire perdurent en 2022 avec notamment un maintien de la restriction d'accueil du public jusqu'au 14 mars 2022, date de levée de l'obligation de du pass sanitaire dans les restaurants. Cette situation contraint l'entreprise à exercer son activité de manière limitée.

La société continue de bénéficier des mesures d'aides et d'exonération en matière de cotisations sociales en janvier 2022.

Un nouveau prêt garanti par l'état a été demandé par la société Crescendo Restauration, à ses partenaires bancaires pour juin 2022 pour un montant de 10.65 M€. Ainsi, le montant total des PGE octroyés sera de 28.65 M€ représentant le plafond maximum de 25% du CA consolidé 2019.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers sur 2022.

Le suivi de la trésorerie est assuré au niveau du groupe consolidé dans son ensemble.

A la date d'arrêté des comptes, une procédure est en cours au niveau de notre société mère pour la mise en jeu de la police d'assurance AXA dans le cadre des pertes d'exploitation liées à la fermeture des restaurants du groupe.

Compte tenu des mesures exposées ci-dessus et du soutien du Groupe, nous estimons que la continuité d'exploitation de la société n'est pas remise en cause à la clôture.

Le conflit en Ukraine survenu à la fin du mois de février 2022 constitue un évènement post clôture qui n'a pas d'impact sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2021. A ce jour, les éventuels impacts sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 ne sont pas connus.

Note N° 44 : Rénovation du site de Bourg de Péage

Rénovation du site de Bourg de Péage : ouverture au 27/1/22

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	3 657 820	KE		KF	7 536	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	26 424 502	KN		KO	1 705 625	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	10 565 133	KT		KU	1 271 784	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	3 470 114	KW		KX	31 150	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	769 057	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 285 624	LC		LD	87 444	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	187 086	LI		LJ	245 822	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	42 701 516	LO		LP	3 341 825	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	5 649 211	8V		8W	400 050	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	218 510	1U		1V	4 085	
	TOTAL IV	LQ	5 867 720	LR		LS	404 135	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	52 227 057	ØH		ØJ	3 753 495	

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	430 483	LW	3 234 873	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR	168 361	MD	3 701 075	ME	24 260 690	MF		
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. de constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	77 461	MJ	1 537 763	MK	10 221 694	ML		
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	565 444	MN	2 935 820	MO		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	51 250	MQ	717 807	MR		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	140 807	MT	1 232 261	MU		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	17 683	NA	415 224	NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY	245 822	NG	6 014 023	NH	39 783 497	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	6 049 261	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	222 594	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	6 271 855	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	245 822	ØK	6 444 506	ØL	49 290 224	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

N° 2055-SD2022

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : CRESCENDO RESTAURATION — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	544 046	PF	91 106	PG	32 663	PH	602 488
TOTAL I		RK	544 046	RM	91 106	RN	32 663	RO	602 488
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	21 733 396	PS	1 414 058	PT	3 146 365	PU	20 001 089
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 734 038	QA	853 158	QB	1 370 230	QC	8 216 966
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 080 306	QE	168 926	QF	551 322	QG	2 697 910
	Matériel de transport	QH	387 776	QI	138 882	QJ	51 250	QK	475 408
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 193 303	QM	51 466	QN	134 666	QO	1 110 103
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	35 128 819	QV	2 626 489	QW	5 253 832	QX	32 501 475
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	35 672 864	ØP	2 717 595	ØQ	5 286 496	ØR	33 103 963

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	923	R9		S1		S2	7 786	S3		S4	(6 862)
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	110 660	T5		T6		T7	98 832	T8		T9	11 828
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	4 234	V8		V9		W1	5 462	W2		W3	(1 228)
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3	115 817	X4		X5		X6	112 079	X7		X8	3 738
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ	115 817	NR		NS		NT	112 079	NU		NV	3 738
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	115 817	**Total général** non ventilé (NS + NT + NU)		NY	112 079	**Total général** non ventilé (NW - NY)		NZ	3 738				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

KPMG

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS DU SUD-OUEST

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Adresse de correspondance
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac Cedex
France

Auditeurs et Conseils
Associés du Sud-Ouest
37, Boulevard Carnot
47000 Agen

CRESCENDO RESTAURATION S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

CRESCENDO RESTAURATION S.A.S.
Agropole 47310 Estillac
Ce rapport contient 2 pages

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIÉS DU SUD-OUEST

Auditeurs et Conseils
Associés du Sud-Ouest
37, Boulevard Carnot
47000 Agen

CRESCENDO RESTAURATION S.A.S.

Siège social : Agropole 47310 Estillac

Rapport des commissaires aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CRESCENDO RESTAURATION S.A.S., et en application des dispositions des articles L.232-4 et L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans le délai réglementaire des documents et rapports visés aux articles L.232-2 et L.232-4 de ce Code.

Mérignac et Agen, le 18 novembre 2021

Les commissaires aux comptes,

KPMG S.A.

Aurélie Lalanne

Auditeurs et Conseils Associés
du Sud-Ouest

Emilie Metge